LA NIVE

1977

11

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS DE LA NIVE

BIARRITZ

Hôtel Continental

DE TOUT PREMIER ORDRE

200 CHAMBRES ET SALONS
VUE SUR LA MER ET AU MIDI

Ouvert toute l'année

Numéro 11 Trimestriel. DÉCEMBRE 1929

LA NIVE

Bulletin de la Société des Pêcheurs de la Nive

(Nive Anglers Club. — English Text : p. 365)

AUX SOCIÉTAIRES

Il y a près de trois ans, dans les premières lignes de ce bulletin, j'adressais un appel à tous nos camarades pour qu'ils soutinssent efficacement l'œuvre entreprise en commun : trois cent cinquante nouveaux sociétaires sont depuis cette date venus grossir notre effectif.

Il me faut revenir sur ce que j'écrivais alors et bien préciser ce que représente maintenant une Société de pêche comme la nôtre.

Le temps est passé où une Société de pêche était une Association de bons vivants, aimant se réunir certains jours autour d'une bonne table et en dehors de cela, limitant leur activité à un défilé traditionnel suivi d'un concours non moins indispensable.

L'ironie des chroniqueurs continue à s'exercer contre ces Sociétés ; il en existe encore malheureusement ,mais en face d'elles il faut montrer les Sociétés modernes qui ressemblent à ces anciennes Associations comme une automobile à une brouette.

Or, il est indispensable que chacun soit bien pénétré du rôle que joue et que doit jouer l'organisation à laquelle il a adhéré.

C'est pourquoi notre bulletin devint une nécessité parce que la vaste diffusion de nos dix sections locales ne nous permettrait pas de renseigner exactement nos mille cinquante camarades.

La pêche n'est pas seulement un sport, un passe temps hygiénique, voire lucratif, accessible à tous et à tous les âges, nos rivières représentent aussi une fraction importante de l'économie nationale.

Le produit alimentaire du sol couvert par nos rivières est supérieur à celui d'une bonne terre à blé, le bassin de la Nive représente plus de deux cents hectares d'eau et comme il faut toujours le répéter, à son rendement en truites et saumons s'ajoute un rendement touristique au moins égal.

Or ce magnifique domaine était l'objet d'un pillage effréné, tandis que des intérêts plus ou moins particuliers ne visaient qu'à le supprimer pour le remplacer ici par des tuyaux d'acier, là par un égout.

La valeur marchande de la truite et du saumon passait en même temps par des chiffres records puisque cet été le kilo de truite se paya le long de la rivière jusqu'à 36 francs... pour se revendre plus de cinquante !

Il faut que tous nos camarades se rendent bien compte de l'assaut perpétuel livré à ce domaine qu'ils aiment. Heureusement notre Association naquit à temps et grâce à une cohésion remarquable, elle put sauver la plus belle rivière du Pays Basque.

Mais un domaine a besoin d'un outillage, d'un personnel, d'une administration, il fallait aussi créer un lien entre tous les locataires de cette vaste propriété.

C'est pour répondre à toutes ces nécessités que notre Société dut construire six établissements de pisciculture auxquels viennent s'adjoindre douze postes modèle « Mitchell », constituer cinq pêcheries fixes de truites pour la reproduction et deux pêcheries de saumons, charger huit gardes-pêche de la répression du braconnage, les munir de projecteurs, d'une auto, etc., organiser un secrétariat permanent assurant la liaison de tous les services, fournissant les innombrables rapports et études qu'exige une des périodes les plus troublées de notre époque.

Bien peu de sociétaires se doutent du volume des dossiers qui s'amassent dans les cartons de notre bureau, 36, Quai des Corsaires, à Bayonne.

Mais chacun doit avoir conscience qu'il est non seulement l'usager d'un domaine collectif, mais que sans des soins constants, sans un repeuplement méthodique, ce domaine ne serait bientôt plus qu'une rivière stérile.

Il fallait que la Nive fût d'un bout à l'autre entre nos mains, c'était à cette seule condition que notre Société pouvait continuer à exister dignement.

J'ai obtenu du ministère de l'Agriculture, par l'administration des Eaux et Forêts, qu'une mesure unique fût prise en France pour le Gave d'Oloron et pour la Nive, mesure unique car ce sont en effet les seules rivières du domaine public données, tout entières, à l'amiable, sans adjudication, à des Sociétés de pêche.

Maintenant ne peut-on pas se tourner vers nos camarades et leur dire :

« Ne croyez-vous pas que pour montrer que vous appréciez le geste de l'administration, pour prouver votre désir de vous associer aux efforts constants de vos dirigeants, le moment est venu de faire tous un léger sacrifice en portant la cotisation annuelle de dix à quinze francs ? »

Ce n'est pas une nécessité absolue, notre œuvre peut vivre sans cela, mais je crois que

l'on peut marquer ainsi la part que l'on prend à l'œuvre commune.

Combien d'entre nous donnent pour rien leur temps, leurs frais de déplacements dans le seul but de réaliser dans l'intérêt de tous l'œuvre de repeuplement de la Nive.

Il y a aussi un gros argument moral.

L'Etat nous remet un vaste domaine, le fermage passe de ce fait de 1.600 à 4.240 francs par an, il est logique que les intéressés fassent en échange un premier effort.

Nous avons, certes, des subventions de l'Etat, mais il ne faut pas oublier qu'elles sont toujours proportionnées à l'effort financier que nous faisons nous-mêmes.

Enfin, le Bulletin représente par sociétaire une dépense d'environ 5 fr. 75, comprenant les seuls frais d'impression et d'envoi, puisque toute la collaboration y est gratuite. Au début de 1929, la publicité remboursait à peu près exactement cette dépense, mais l'inscription de près de deux cents nouveaux sociétaires a accru les dépenses d'impression sans que la publicité ait rapporté davantage.

Je crois que la question ne se pose pas de supprimer ce petit bulletin, on s'apercevrait vite du dommage qui en résulterait ; c'est au contraire maintenant où les montées de saumon vont pouvoir de nouveau franchir le barrage d'Halsou qu'il sera pour nous une excellente publicité.

Si le relèvement est décidé, et que certains pêcheurs en tirent prétexte pour démissionner, ils devront bien penser à ceci :

La collectivité des pêcheurs de la Nive s'est imposé des sacrifices pour repeupler la rivière, pour réprimer le braconnage, pour supprimer en louant la rivière tous les abus qui, en 1922-1923, l'avaient ruinée ; en échange cette collectivité a acquis des droits très précis.

Si des gens peu consciencieux espèrent profiter de l'œuvre des autres sans y contribuer par la modeste part représentée par une cotisation d'une valeur analogue à une livre de truites, ils devront savoir que dorénavant, sur toute la Nive flottable et navigable, nul ne peut pêcher à la ligne plombée ou à plusieurs lignes sans faire partie de la Société et sur presque toute la Nive de Baïgorry, de Saint-Martin d'Arrossa à Banca, nul ne pourra pêcher de quelque façon que ce soit sans le permis de la Société.

Sur cette dernière rivière, seuls les propriétaires riverains peuvent pêcher sans faire partie de la Société.

Les gardes veilleront strictement à ce que les droits des sociétaires soient respectés et réservés, les amendes pourront coûter beaucoup plus cher que la cotisation.

Les nombreuses marques d'approbation reçues permettent de penser que même avec la cotisation à quinze francs le nombre des sociétaires qui est actuellement de 1.050 en chiffres ronds continuera à croître.

Ce n'est d'ailleurs que par l'union de tous que nous conserverons nos Nives admirables et que nous ne les laisserons pas transformer en conduites forcées hideuses ou en égouts pestilentiels.

M. Rocq,

Président de la Société.

UNE HEUREUSE MESURE

L'importance économique de la pêche se faisant de plus en plus sentir, la direction générale des Eaux et Forêts vient de créer une troisième Conservation de pêche, spécialement chargée du bassin de la Garonne et surtout du saumon dans notre région.

Nous dépendions auparavant de la Conservation de pêche du Rhin, du Rhône, de la Garonne et de l'Adour, champ trop vaste, malgré l'extrême dévouement et la haute compétence de M. le conservateur Gallois.

Par une heureuse chance, le poste nouvellement créé a comme premier titulaire M. Sabatier de Lachadenède.

Tous nos camarades s'en réjouiront quand je leur rappellerai que nous n'avons fait à la station Chambeau que copier l'admirable organisation de pisciculture du Lampy que M. de Lachadenède créa lorsqu'il était inspecteur principal à Castres.

Cette station qui fournit 400.000 œufs de truite par an, est un vrai chef-d'œuvre d'ingéniosité, d'efficacité, mais elle témoigne pardessus tout d'une foi véritable en la pisciculture, elle montre que tout en étant un forestier accompli, on peut se souvenir que les « Eaux » ne sont point affaire négligeable.

Les Gaves, les Nives Basques devraient valoir plus que toutes les forêts du département.

M. le conservateur Chambeau eut l'honneur de sauver ces rivières du plus grand danger qui pouvait les menacer, de créer l'établissement d'Oloron, de rallier autour de lui toutes nos Sociétés, nous pouvons être certains que M. de Lachadenède, qui a inauguré le 15 novembre la nouvelle Conservation de pêche, dont nos rivières sont l'élément le plus important, saura les mettre au niveau des meilleures rivières étrangères.

Nous pouvons, en lui souhaitant la bienvenue, l'assurer qu'il trouvera en nous des collaborateurs enthousiastes et reconnaissants.

Recrutez de nouveaux sociétaires autour de vous vous accroissez ainsi les moyens d'action de notre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni le 16 novembre, à 14 heures, à Saint-Jean-Pied-de-Port, sous la présidence de M. Rocq, président de la Société.

Etaient présents : MM. Hector Saurel, président d'honneur ; Commandant de Marien, Miguelgorry, Michel Erreca, Pierre Etchegaray, Jean Calame, Bourmalatz, présidents de sections ; Emile Eujol, Saint-Lèbe, Ahano, Cazavieilh, Pierre Maisonnave, Ondartz, Latxague, Simpson, colonel Puxley Pearce.

Excusés : MM. François, Martin Oyharçabal, Camadro, Hainçuberro, Bonhomme, Bidegain, Danos, Tauzin, Jaureguy, J.-B. Halsouet, Arthagnan.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président propose la nomination de M. François, administrateur de la section de Saint-Martin d'Arrossa, comptable à l'usine à tannins du Midi, comme trésorier de la Société. Cette nomination est votée à l'unanimité, le Conseil remerciant vivement M. François de bien vouloir accepter cette charge.

Le président rend compte des démarches effectuées pour l'amodiation de la rivière et annonce que les baux ont été signés le matin même à la Sous-Préfecture de Bayonne. Il rappelle l'engagement d'honneur pris par la Société lors de sa demande d'accepter un cahier des charges spécial pour la pêche au saumon.

Le Conseil discute ensuite le relèvement éventuel de la cotisation, le président exposant les raisons qui, à son avis, justifient un relèvement de 10 à 15 francs, non point par un besoin urgent de trésorerie, mais pour tenir compte de la plus-value considérable des avantages attachés à la qualité de sociétaire et permettre d'obtenir des subventions plus importantes tant des municipalités que de l'Etat. Il rappelle d'ailleurs que la Société est maintenant en mesure d'interdire la pêche sur la Nive de Baïgorry à toute personne ne faisant pas partie de la Société, sauf les propriétaires riverains. M. Bourmalatz, président de la section de Baïgorry, tient à bien préciser que c'est à cette condition formelle que les propriétaires riverains ont cédé leurs droits de pêche afin d'accroître encore les ressources et la force de la Société. Le président déclare qu'une cotisation de 20 francs serait trop élevée et nuisible à l'intérêt de la Société. Ceux qui estiment pouvoir verser une cotisation supérieure à 15 francs sont toujours libres de le faire.

Une première enquête auprès des sections a montré que les plus importantes étaient favorables au relèvement de la cotisation. A l'unanimité tous les administrateurs présents déclarent partager cette opinion, les défections devant être à leur avis très rares et la mesure étant parfaitement justifiée. En conséquence, le Conseil décide de convoquer le dimanche 15 décembre, à 15 heures, à Saint-Jean-Pied-de-Port, salle de la Mairie, l'Assemblée générale extraordinaire de la Société pour modifier les articles 7 des statuts et 2 du règlement intérieur.

Le président rappelle que cette Assemblée doit être au moins du quart des 1.050 sociétaires .Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle Assemblée devrait être convoquée quinze jours plus tard, soit le 29 décembre, et conformément aux statuts, serait valable quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

Le président rend compte des travaux effectués. L'organisation nouvelle des services de pisciculture et de surveillance est ratifiée. Les propositions concernant des modifications de traitements et diverses gratifications sont approuvées. L'organisation du bureau au Musée Basque en commun avec le Syndicat du Reboisement est approuvée. A titre de remerciement, une subvention annuelle de 300 francs est accordée au Musée Basque pendant les six ans durant lesquels le local a été mis à notre disposition.

L'achat de l'auto pour les gardes est ratifié. Les travaux à effectuer sont : pour la pisciculture, le changement de la canalisation d'eau de la station de Saint-Jean-Pied-de-Port, et la fabrication de boîtes Mitchell. Ces travaux sont approuvés.

Le président rend compte de la situation au barrage d'Halsou et de l'enlèvement de deux gabions placés au pied du barrage. M. Maisonnave estime qu'en enlevant quelques gabions de plus les saumons pouront passer en temps de crue. Cet enlèvement sera demandé immédiatement.

Le président rend compte des négociations à propos de la participation de la Société au Centre de Tourisme de Biarritz et de la Côte Basque. Il est décidé qu'en échange de l'appui financier qui serait donné par ce Groupement à la Société, les résidants à Biarritz pourront être, au point de vue cotisation, traités comme les sociétaires domiciliés dans le département. Cette clause sera insérée dans la modification des statuts.

La proposition du président de créer à Biarritz et sur la Côte Basque un concours international de lancer analogue à celui de Monte-Carlo et de Vichy est chaleureusement approuvée.

Le président rend compte que le Fishing-Club de France a donné son patronage à cette manifestation et promis une coupe. Le président se mettra en rapport avec le Casting-Club de France, seul qualifié pour diriger ces épreuves pour que les résultats comptent pour le championnat du monde.

La séance est levée à 16 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale extraordinaire convoquée par décision du Conseil d'administration s'est tenue à Saint-Jean-Pied-de-Port salle de la mairie, le dimanche 14 décembre, à 15 heures, sous la présidence de M. Rocq, président de la Société, assisté de M. Jean Calame, vice-président, et M. François, trésorier. MM. J.-B. Arcé et Domecq sont désignés comme scrutateurs. 334 membres sont présents ou régulièrement représentés, le président constate que le nombre des sociétaires étant de 1.048, l'Assemblée peut valablement délibérer.

43 sociétaires ont, de plus, envoyé ou signé leur adhésion au relèvement de la cotisation, mais les pouvoirs n'étant pas réguliers, ne sont pas comptés pour le quorum.

Le président expose les motifs qui ont décidé le Conseil d'administration à proposer à l'unanimité le relèvement de la cotisation de dix à quinze francs.

Le deuxième paragraphe de l'article 7 des statuts serait ainsi libellé :

Sociétaires : citoyens français domiciliés dans le département des Basses-Pyrénées, quinze francs par an, sauf exceptions prévues à l'article 2 du règlement intérieur ; hors du département : trente francs par an.

L'article 2 du règlement intérieur est ainsi modifié :

ART. 2. — La qualité de sociétaire avec cotisation de quinze francs est réservée aux personnes domiciliées régulièrement dans les Basses-Pyrénées, sauf rachat par les municipalités intéressées en faveur des touristes de passage ; le Conseil d'administration ayant pouvoir pour réduire dans ce cas la cotisation à quinze francs.... le reste sans changement.

Mises aux voix séparément, ces deux modifications sont adoptées à l'unanimité.

Le président constate avec plaisir que, comme de coutume, les décisions dans notre Société, soit en Conseil d'administration, soit en Assemblée générale, sont prises à l'unanimité, ce qui prouve une fois de plus la cohésion remarquable de l'Association, motif essentiel de sa prospérité et de sa force.

La séance est levée.

Avant de se séparer, les membres présents échangèrent leurs opinions sur les travaux de 1930. Le président annonce que la Société des Chutes de Banca, pour sa demande de construction de barrage supprimant en fait nos rivières par mise en tuyaux de leurs eaux, sera assistée comme expert de M. le professeur Roule, professeur au Museum, directeur de l'Aquarium du Trocadero.

Le président de l'Association aura la charge de représenter les intérêts locaux à la Commission interministérielle pour l'aménagement des rivières, il rendra compte de l'exposé de M. le professeur Roule en faveur des barrages projetés. A tous égards cet exposé méritera de retenir longuement l'attention des pêcheurs, puisque M. le professeur Roule est chargé par l'Etat depuis de nombreuses années de développer en France la richesse de nos rivières.

Toutes les municipalités, les syndicats d'hôteliers, les Associations de pêcheurs fluviaux ou inscrits maritimes vont attendre avec curiosité la déposition de M. le professeur Roule, que les constructeurs de barrages ont choisi pour assistant en faveur de leur thèse, contre ce que les intéressés considèrent comme l'anéantissement de la richesse locale.

L'exposé du président sur ce point a produit ce qu'en style parlementaire on appelle « mouvements divers ».

M. Bonhomme, au nom de la section de Bayonne, a ensuite demandé à ce que l'on entreprenne le repeuplement de la basse Nive en perches communes.

Cette question déjà examinée favorablement avec M. Rocq, reçoit immédiatement l'adhésion unanime de l'assemblée.

AVIS IMPORTANT.

L'Assemblée générale qui s'est tenue à Saint-Jean-Pied-de-Port le 15 décembre était une Assemblée extraordinaire ; l'Assemblée générale ordinaire de 1930 se tiendra comme convenu à Espelette où aura lieu le banquet annuel.

REMERCIEMENTS.

Le président de la Société remercie chaleureusement les très nombreux sociétaires qui lui ont transmis à l'occasion de l'enquête sur la cotisation de précieux encouragements, il remercie particulièrement les sociétaires de Biarritz qui se sont inscrits pour des cotisations de 20 à 50 francs.

Notre Société, si souvent citée en modèle, doit donner cette année un nouvel exemple de sa vitalité.

Nous devons signaler à nos camarades le geste généreux de M. Maritorena Joseph-Marie, scieur à Bidarray, qui nous a fait don de quatre grands madriers pour l'établissement de nos barrages. C'est une nouvelle preuve de la sympathie que nous témoignent les riverains, nous y sommes particulièrement sensibles.

QUELQUES EXPÉRIENCES

par M. le Docteur Louis BOUISSET et M. Jean LARRIEU

Inspecteur des Eaux et Forêts à Oloron

Il est généralement admis que le saumon, avant de se reproduire, doit séjourner plus ou moins longtemps à la mer ; c'est pendant ce séjour qu'il effectue sa principale croissance. Ensuite, devenu adulte, il revient frayer en rivière.

Si cela paraît exact pour les femelles, les mâles — tout au moins dans le bassin de l'Adour (Nives et Gaves) — sont sexuellement mûrs deux ans après leur naissance, avant d'avoir jamais été à la mer, ainsi que l'a démontré l'un de nous (1-2). Leur laitance est fonctionnelle et l'on sait que des bandes de tocans hantent les frayères au moment de la ponte des femelles. Leur présence, dit-on parfois, s'explique par leur voracité ; en réalité, nous n'en avons jamais pris dont on puisse dire qu'ils avaient mangé des œufs. Par contre, nous y avons capturé une truite ayant déjà pondu et dont la bouche contenait 27 œufs de saumon. C'est l'accomplissement normal de la reproduction qui amène là les tocans et il est certain que le saumon de nos régions présente une protandrie, d'ailleurs fréquente dans le règne animal.

En 1925 et en 1926, le garde des Eaux et Forêts Brana, d'une part, et M. Rocq, président de la Société des pêcheurs de la Nive (3), d'autre part, fécondèrent des œufs de truite commune avec de la laitance de tocans. Les éclosions furent normales et les alevins gardés jusqu'à l'âge de trois mois ; puis, ils se mélangèrent à des truitelles et leur évolution ne put être suivie.

Les tocans reproducteurs n'avaient, d'ailleurs, pas été rigoureusement déterminés.

Nous avons repris ces expériences à l'établissement de pisciculture d'Oloron, au cours de l'hiver 1927-1928.

Le 5 janvier 1928, nous avons obtenu, d'un saumon femelle, 2.047 œufs.

Un premier lot de 1.950 œufs a été fécondé par la laitance d'un mâle bécart ayant séjourné à la mer.

Un deuxième lot, de 97 œufs, a été fécondé par la laitance de trois tocans.

Tous ces œufs ont été embryonnés le 13 février et l'éclosion du premier lot a été terminée le 12 mars. Celle du deuxième lot l'a été le 13 mars et les 97 œufs ont donné naissance à 75 alevins.

Nous avons observé leur développement jusqu'à la fin l'août et, tous les quinze jours, nous avons prélevé, pour les comparer, un individu de chacune des deux catégories.

Le tableau ci-après résume les données essentielles :

AGE DES ALEVINS	DIMENSIONS MOYENNES données par ROULE (Longueur totale)	SAUMON × SAUMON (Longueur totale)	SAUMON × TOCAN (Longueur totale)
	millimètres	millimètres	millimètres
6 semaines.....	24	28	28
8 —	24,5	32	29
10 —	27	31	29
12 —	»	31,5	31,5
14 —	28	33	35
16 —	»	33	37
18 —	28,5	38	38
20 —	»	44	43
22 —	29	45	42

(3) Plus exactement l'expérience fut faite par le garde-chef Antchartechahar.

On y remarque que la croissance a été à peu près égale pour les deux catégories d'alevins et, dans l'ensemble, supérieure à celle qu'indique M. le professeur Roule (4) ; ils étaient tous aussi vigoureux. Si la progression des chiffres que nous indiquons n'est pas constante, c'est que nous n'avons prélevé qu'un exemplaire chaque fois et, qu'ainsi, les variations individuelles se manifestent davantage que dans une moyenne.

Il ne paraît donc pas y avoir d'inconvénients, lorsqu'il y a disette de mâles adultes (5), à féconder les œufs de saumons avec de la laitance de tocan.

De l'exposé de ces faits nous ne voulons maintenant retenir que ceci :

La majeure partie des tocans de deux ans que l'on trouve sur les frayères de nos rivières du Sud-Ouest sont des mâles dont les glandes génitales sont fonctionnelles. Les alevins obtenus en fécondant des œufs de saumons par leur laitance ne diffèrent pratiquement pas de deux obtenus avec la laitance des mâles bécarts.

---

(1) **Bouisset (Louis).** — Maturité sexuelle précoce du Saumon (Salmo Salar). — C. R. H. Société de Biologie, 14 janv. 1928. XCVIII. 92.

(2) Il est vrai de dire que l'on a signalé le fait pour « quelques alevins mâles attardés en eau douce ». En nous basant sur l'étude des écailles de Saumons revenant de la mer, ou de Tocans, nous pouvons affirmer que ce ne sont pas des alevins attardés qui sont mûrs dans nos régions, mais bien des alevins de 2 ans qui constituent les 70 0/0 du contingent annuel de descente.

(4) **Roule (Louis).** — Etude sur le Saumon des eaux douces de la France. — Ministère de l'Agriculture, 1920.

(5) Ce n'est pas le cas du Sud-Ouest où les mâles bécarts représentent les 3/4 de l'effectif des reproducteurs.

L'EAU QUI PAIE

(Suite)

Ça n'est pas tant la quantité de nourriture qu'il faut aux truites, c'est d'abord la qualité.

Coquillages. — Une des meilleures nourritures à employer lorsque l'élevage est situé au bord de la mer ou dans une localité où les arrivages des ports sont faciles et rapides. Un élevage peut en effet être assez éloigné d'un port expéditeur et recevoir avec des moyens de communication avantageux, les coquillages plus rapidement qu'une autre station établie sur une ligne desservie par plusieurs gares de transit.

Je dois encore dire dans cette question du choix de l'alimentation des truites, que ce qui est pratiquement impossible dans une localité devient extrêmement facile dans une autre.

Je ne crois pas qu'il existe une alimentation plus riche pour les truites que les coquillages. L'éleveur qui peut se procurer dans des conditions avantageuses des moules ou des coques, ne peut que s'attendre aux meilleurs résultats. Les moules et les coques se font cuire, mais les toutes petites moules peuvent se donner crues après avoir été écrasées.

Il n'est pas question d'en faire l'épluchage à la main une par une, car cela est très long et deviendrait bien trop coûteux. Le système le plus simple consiste à placer les moules ou les coques après la cuisson sur une claie, cette claie formée d'un châssis en bois garni d'un grillage, puis à secouer. La chair des mollusque se sépare alors très aisément du coquillage et avec un peu d'habitude on arrive à faire un travail très rapide et très propre.

J'ai également cherché à perfectionner ce système d'épluchage, j'ai cru mieux faire en employant des cylindres de tôle perforée, mais jusqu'à présent, le résultat a été moins bon qu'avec le criblage à la main.

Je pense arriver à créer un appareil qui ouvrirait les moules et les coques en détachant les chairs des coquilles.

Avant la guerre, on trouvait des coques tout épluchées et salées. Il suffisait alors avant de les donner aux truites, de les faire bien tremper et bien dessaler. Cette préparation de coques séchées était connue sous le nom de Hénon, et servait d'appât pour certaines pêches en mer. Elle semblerait maintenant complètement abandonnée en France. Seule la Hollande en prépare encore mais les prix sont naturellement prohibitifs pour nous.

J'ai bon espoir que ce travail va être repris en France, les frais de transport étant considérablement réduits avec ces coquillages épluchés.

En indiquant les moules et les coques pour nourrir les truites, il est bien simple de comprendre qu'il n'est pas question d'employer ni des moules de parc ni des cleams, ni même des palourdes. Il faut là aussi s'adresser aux produits de dernière qualité.

Les coques valent en ce moment 32 fr. les 100 kilos, c'est un aliment de premier choix ; les moules ne peuvent être employées toute l'année, parce qu'il y a des saisons où on ne pêche pas et la saison où la moule est trop maigre. Certaines régions peuvent faire de gros avantages aux éleveurs de truites, ce sont celles où les moulières produisent trop de naissain. Ce naissain devient dans certaines moulières tellement abondant que les pêcheurs cherchent à s'en débarrasser. On peut donner ce naissain broyé, tamisé et lavé.

Crevettes. — Là non plus, il n'est pas question de donner à manger aux truites du Bouquet, lequel est bien connu dans les Basses-Pyrénées, ni de la grosse crevette grise. On emploie comme crevettes de la criblure, ce sont les petites crevettes qui sont trop petites pour la consommation, c'est le déchet. Dans certains ports où l'on pêche la crevette, le prix de ces criblures est d'environ cette année de 40 à 50 francs les 100 kilos.

C'est une alimentation remarquable ; les truites qui mangent cette criblure donnent des œufs d'une qualité exceptionnelle.

Poux de Mer. — Ce sont des Gammarus. C'est la petite crevette d'eau douce, Gammarus Pulex, qui vit dans nos ruisseaux, mais grossie environ 4 fois. Les poux vivent dans la mer et ne sont pas utilisés pour la consommation. Les pêcheurs en prennent, à certaines époques, beaucoup dans leurs filets et les vendent maintenant au lieu de les rejeter à la mer. Ces poux de mer arrivent presque toujours vivants lorsque le temps est frais et que l'élevage des truites n'est pas trop éloigné des lieux de pêche.

Ces poux de mer, c'est leur nom commun, ne sont pas connus dans le commerce, mais comme tout ce qui n'a aucune valeur finit toujours par en avoir une, ils se vendent en ce moment 40 francs les 100 kilos. J'ai commencé par les payer 7 francs les 100 kilos, à Bernay, en 1922.

Les poux de mer nous arrivent vivants, et chose excessivement intéressante, ces Gammarus se sont acclimatés dans nos eaux, vivent dans nos bassins et se reproduisent. Ils sont d'ailleurs facilement reconnaissables à leur grande taille auprès des crevettes d'eau douce.

C'est un spectacle attrayant pour l'éleveur de truites de voir ses poissons se précipiter sur ces poux de mer vivants cherchant à s'enfuir de tous côtés.

Si l'éleveur de truites pouvait toujours se procurer à bon prix et surtout en parfait état de fraîcheur avec régularité, soit des poux de mer, de la criblure de crevettes, des moules ou des coques, le travail de l'élevage serait bien simplifié, tous les inconvénients de l'alimentation de complément dont nous parlerons plus tard disparaîtraient.

Il y a donc un intérêt considérable pour le producteur de truites à chercher à se procurer ces aliments.

Rogues. — Ce sont les œufs des poissons de mer. Les rogues se vendent fraîches ou salées, ou fumées. Elles font l'objet d'un gros commerce non seulement en France mais à l'étranger. Chacun sait que les rogues sont employées comme appâts pour certaines pêches en mer. On a cherché d'ailleurs à les remplacer par des rogues artificielles. Les rogues salées ne sont pas utilisables, car les proportions de sel sont trop fortes. Même celles qui ne sont que fumées ne doivent pas être employées. Les rogues fraîches font merveille, surtout pour les alevins de truites. Dans les petits ports de pêche, les éleveurs peuvent trouver des rogues à des prix exceptionnels de bon marché.

Entrailles et vidanges de poissons de mer. — Très bonne nourriture, souvent trop riche en graisse et huile, suivant les espèces de poissons. Ces vidanges qui en réalités n'ont aucune valeur peuvent s'obtenir non seulement dans les ports de pêche, mais aussi dans les grandes villes aux marchés aux poissons, où l'on peut facilement s'en procurer. Le transport doit se faire dans des récipients bien étanches. On doit glacer fortement en été. Le transport de ces entrailles à grande distance n'est pas encore au point ; ces vidanges gonflent rapidement et se corrompent très vite.

Dans le prochain article, nous parlerons de l'alimentation naturelle des truites ; nous étudierons les moyens les plus économiques pour y arriver.

Il était nécessaire de passer rapidement l'examen des principales sortes de nourritures de complément qui sont utiles aux poissons.

E. BEAUMÉ,

Propriétaire de la Pisciculture de Normandie à Bernay (Eure).

Bottes et Souliers Caoutchouc

FABRICATION ET IMPORTATION AMÉRICAINE RÉCENTE

Demandez la nouvelle cuissarde spéciale, pour la pêche, qui remplace avantageusement le bas, parceque plus légère, plus souple, chaussant mieux et plus économique.

ARNAUD à PESSAC (Gde)

GROS ET DÉTAIL

L'ORGANISATION PISCICOLE

Nous pouvons noter de suite que le Pays Basque, que les romanciers citent volontiers comme arriéré, faute de le voir dans son essence, avant tout agricole et pastorale, est au contraire un modèle pour toutes organisations collectives, organisations que le monde moderne croit découvrir, alors qu'elles formèrent l'armature des premières civilisations.

Les Basques, par atavisme, par respect des traditions, eurent toujours l'usage de ces Syndicats, de ces biens ou herems communs, de là pour leurs organisations syndicales actuelles une vitalité admirable.

On voit citer en modèle les syndicats agricoles du Pays Basque, et les résultats pratiques, pour les cultures, pour l'élevage, sont d'après les services agricoles officiels les plus remarquables du Sud-Ouest.

Le mérite en revient non seulement aux dirigeants de ces syndicats, grands propriétaires basques prêchant d'exemple, mais à la confiance que leur témoignent tous ceux qui travaillent la vieille terre euskarienne, à leur cohésion, à leur discipline.

Le Syndicat de Reboisement du Pays Basque a créé en France une formule nouvelle tant pour le reboisement des propriétés particulières que pour celui des terrains communaux, il a réussi parce que ses dirigeants, tous de vieille souche basque, ont simplement adapté leur œuvre aux qualités maîtresses du peuple basque ; pas de conférences, mais des exemples : voyez, jugez, imitez.

La Société de pêche qui naquit il y a près de sept ans en Basse-Navarre, à Saint-Jean-Pied-de-Port, sert aujourd'hui non seulement de modèle au département, mais est citée dans la France entière.

Est-ce là l'œuvre d'une collectivité arriérée ?

Et cette œuvre a toujours rencontré l'appui unanime des administrateurs et bénéficié de la collaboration de la collectivité des pêcheurs et riverains.

Maintenant la Société des Pêcheurs de la Nive a atteint son plein développement, elle peut servir de type pour les Sociétés voisines.

On peut en dégager des directives générales.

Une Société ne doit pas être particulariste, elle doit toujours englober une unité géographique bien définie.

Il y a dans le département trois grands groupements naturels : le bassin de la Nive, le Gave d'Oloron, le Gave de Pau ; puis les Sociétés du Gave de Mauléon ; les centres de Saint-Palais et d'Hasparren, sur la Bidouze, la Joyeuse, l'Ardanavy ; de Pontacq, sur l'Ousse; les Sociétés de montagne : Arudy, Laruns, Louvie-Juzon.

Toutes ces Sociétés se sont unies en une Fédération, et après un an de travail en commun, d'entente cordiale, elles se sont engagées dans la voie tracée par notre Société.

Bassin de la Nive, Gave d'Oloron, Gave de Pau doivent former trois grands domaines collectifs, gérés chacun par une Société puissante, à sections locales.

Chaque Société doit posséder les moyens de repeuplement, c'est-à-dire pour la partie fréquentée par les salmonidés : une organisation capable de produire 5.000 alevins par kilomètre de rivière, cette organisation doit comprendre des stations de capture de reproducteurs aux embouchures des principaux ruisseaux, des stations fixes d'élevage réparties le long du cours d'eau, des stations volantes (appareils Mitchell et Carajat).

Dans le bas du Gave de Pau et de la Nive, il faut aussi cultiver les cyprinidés, et remplacer les espèces inférieures : barbeau, hotu ou sophie, par des espèces meilleures : brochet, perche, carpe, tanche ; dans ce but, de petits étangs de cypriniculture doivent être créés pour fournir chaque année les dizaines de milliers de jeunes poissons à déverser.

A côté du service de repeuplement, il faut un service de surveillance au moyen de gardes commissionnés des Eaux et Forêts et des gardes de l'administration. Cette surveillance doit être moderne et non point immuable avec les méthodes, les emplacements, les moyens en usage sous Louis-Philippe.

Les braconniers sont gens à évolution rapide ; contre eux il faut le téléphone, l'auto,

COTISATIONS : Français, domiciliés dans les Basses-Pyr., **15** fr. par an.
Hors ce Département, **30** francs. — Etrangers, **50** francs.
Membres à Vie : Français, **200** francs. — Etrangers, **400** francs.

CHÈQUE POSTAL, Bordeaux 18.333

Société des Pêcheurs de la Nive - 36, Quai des Corsaires - BAYONNE

Le Catalogue 1929 de **L'ANCRE D'OR**

est paru.

Il contient de nombreuses et intéressantes nouveautés

Donnez-nous donc vos noms et adresses. Vous recevrez notre catalogue 1929, gratis et franco.

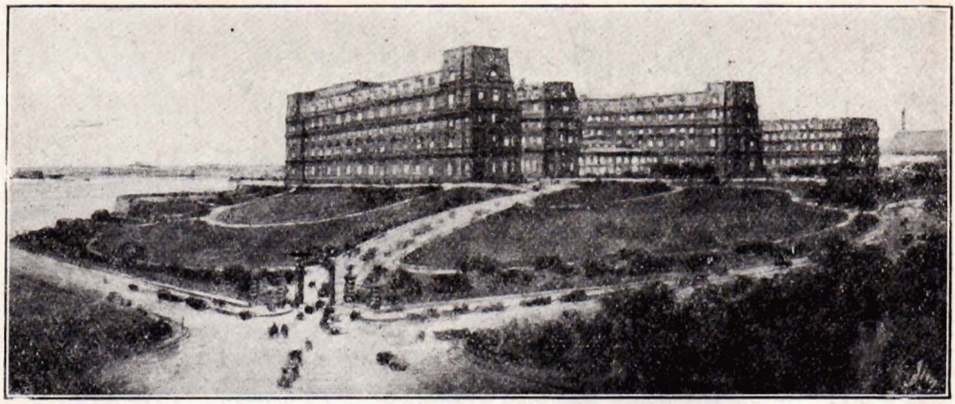

Hôtel du Palais et Restaurant - BIARRITZ

LATE IMPERIAL RESIDENCE

The Rendezvous of the highest society in Europe

Season all year round. — **Reduced terms during Winter**

G. C. CIGOLINI, General Manager.

BIARRITZ

Hôtel Métropole

A proximité des Casinos

100 CHAMBRES

Cuisine réputée

: VUE SUR LA MER :

— Prix Modérés —

Saint-Jean-Pied-de-Port

CHOCOLAT TRISTAN

SPÉCIALITÉ

de

ROCHERS BASQUES

Téléphone 20

LES ALDUDES

Station de Repos

Cure d'Air et d'Eau par excellence

Hôtel Erreca

CORRESPONDANCE - - AUTOS

Téléphone 2

les projecteurs électriques, les chiens de police et la volonté de faire respecter la loi et payer les amendes.

Chaque Société doit assurer le repeuplement et la surveillance de son domaine.

La Fédération groupe tous les efforts, fait bénéficier l'ensemble des expériences isolées, donne à chaque revendication le poids des milliers de sociétaires basques et béarnais.

Toutes ces Sociétés doivent bien savoir que leur domaine a une valeur touristique considérable et que l'industrie touristique est primordiale dans le département.

Elles doivent donc créer un mouvement touristique : affiches, brochures, cartes, sont les éléments indispensables, mais il les faut de présentation impeccable.

L'administration des Eaux et Forêts, chargeant les Sociétés du repeuplement en truites et cyprinidés, devrait consacrer tous ses efforts à la reproduction du saumon.

Il y a certes à moderniser l'organisation des gardes-pêche domaniaux, nous espérons que l'on arrivera aux modifications qui s'imposent pour s'adapter aux nécessités actuelles, bien différentes de celles qui ont présidé à la création des postes de gardes-pêche il y a sans doute bien longtemps.

La pisciculture du saumon doit se faire sur la Nive et le Gave d'Oloron, avec un bief de stabulation à Sauveterre, l'établissement central à Oloron, des établissements auxiliaires à Sauveterre et à Saint-Martin d'Arrossa.

Enfin, il ne faut pas oublier que toute culture doit avoir des directives scientifiques.

Tous les Etats producteurs de saumon, Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Hollande, Allemagne, Norvège, ont des centres scientifiques spéciaux pour l'étude du saumon.

La France seule semblait en ignorer l'utilité.

Cette lacune va être comblée, et l'honneur en reviendra à la municipalité de Biarritz.

Dans l'Institut d'Océanographie qui, en juillet prochain, ouvrira un magnifique aquarium à Cucurlon, près du rocher de la Vierge, des locaux seront réservés à ce Centre d'Etudes. Laboratoires, aquariums spéciaux seront consacrés aux travaux scientifiques sur le saumon.

Les travaux remarquables des inspecteurs royaux anglais Calderwood et Menzies sur le saumon d'Ecosse pourront être entrepris sur les saumons de la Nive et des Gaves ; on obtiendra ainsi les directives d'un repeuplement rationel.

Ce repeuplement rationnel se traduira par une magnifique pêche sportive, attraction touristique valant une mine d'or, selon l'expression très juste d'un de nos collègues anglais, et l'accroissement considérable du rendement de la pêcherie maritime de Bayonne assurera aussi l'aisance et la prospérité de nos camarades pêcheurs inscrits maritimes, tout en réduisant le montant des importations nationales de saumons frais qui, pour Paris seul, dépassent cinquante millions de francs chaque année.

On voit donc que notre région doit prochainement réunir dans un même effort les personnalités du monde scientifique, les officiers des Eaux et Forêts, les Sociétés de pêche, pour exploiter dignement les milliers d'hectares couverts par nos Gaves et nos Nives.

L'année 1930 verra l'achèvement de tous les travaux d'organisation ; il ne restera plus qu'à travailler avec ténacité.

M. R.

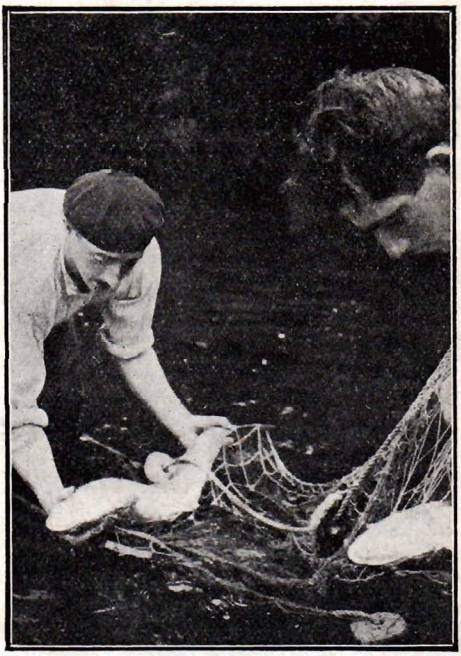

Le garde Maire et M. L. Habans prennent deux petits saumons.

Hôteliers, Fabricants, Commerçants !

Si vous jugez que nos efforts méritent d'être appuyés
Adhérez à la Société et donnez-nous votre publicité.

POUR UN AN : 4 INSERTIONS

1/2 page : **200** f.; — 1/4 page : **125** f.; — 1/8 page : **75** f.

PISCICULTURE

La mise au point de notre armature piscicole se termine en ce qui concerne la truite et le saumon.

Comme nous l'avions déjà indiqué, nos stations de pisciculture sont maintenant au point après les dernières transformations en cours : nouvel aménagement du filtre de la station 2 à La Madeleine pour en faciliter le nettoyage ; remplacement de la conduite d'eau de la station 1 à Saint-Jean-Pied-de-Port pour en accroître le débit. Les stations 3 (Ossès), 4 (Cambo-les-Thermes), 5 (Urepel), 6 (station Chambeau, Saint-Martin d'Arrossa), sont en bon état de fonctionnement.

Leur capacité est la suivante :

Station 1 (St-Jean-Pied-de-Port)	25.000	œufs
Station 2 (La Madeleine)	55.000	»
Station 3 (Ossès)	52.000	»
Station 4 (Cambo-les-Therm.)	25.000	»
Station 5 (Urepel)	48.000	»
Station 6 Chambeau (St-Martin d'Arrossa	250.000	»
Total	455.000	œufs

Ceci ne comprend que l'utilisation des incubateurs, toutes les stations ayant en outre des bacs en ciment pour les alevins.

A ces stations fixes vont s'ajouter douze stations mobiles Mitchell pouvant loger environ 65.000 œufs et dix appareils Carajat pour essai.

Cinq stations de capture de reproducteurs sont en fonctionnement, leur mise au point sera sans doute complète la saison prochaine. Pour le saumon une station de capture existe à Ossès, Barrage Beyrines ; à Halsou la capture des saumons reproducteurs est effectuée par des pêches au filet, senne et tramail.

Nous espérons cette année produire plus de trois cent mille alevins de truite de trois mois et on fera un effort particulièrement important pour la truite arc-en-ciel, très intéressante pour la basse Nive en aval d'Itxassou.

Le repeuplement de la basse Nive doit être méthodiquement organisé, nous en sommes les fermiers, à perpétuité, espérons-le, il s'agit de la Société naturellement, aussi nous devons équiper cette région comme la partie haute.

De nombreux sociétaires nous ont demandé de mettre des brochets et des perches dans les lots 6, 7, et 8.

Cet apport est en effet très désirable, non seulement ce sont des poissons excellents, mais il faut espérer qu'ils aideront à limiter le pullulement des hotus et des barbeaux.

Malheureusement l'achat de brochetons et de perches est très onéreux, aussi faut-il arriver à les produire ainsi que des carpes et tanches. Nous aurons pour nous guider les réalisations de nos camarades de la Société des Pêcheurs de Toulouse et les conseils de M. le professeur Jammes, directeur de l'Institut de pisciculture de Toulouse.

Nous pourrons repeupler en même temps pour le compte du nouveau Centre de Tourisme de la ville de Biarritz les lacs Mouriscot et Marion pour la plus grande joie de nombreux amateurs de pêche résidant sur la Côte Basque ou de passage durant l'été.

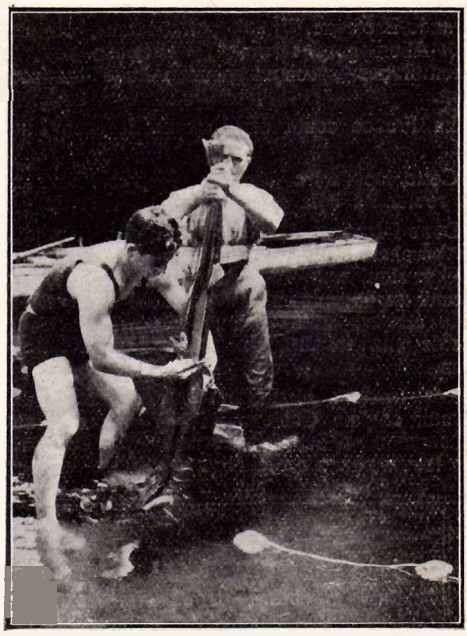

Pêche de saumons reproducteurs à la senne, dans la réserve d'Halsou. M. Léopold Habans, en costume de bain, dégage un saumon que tient le garde Mendiboure.

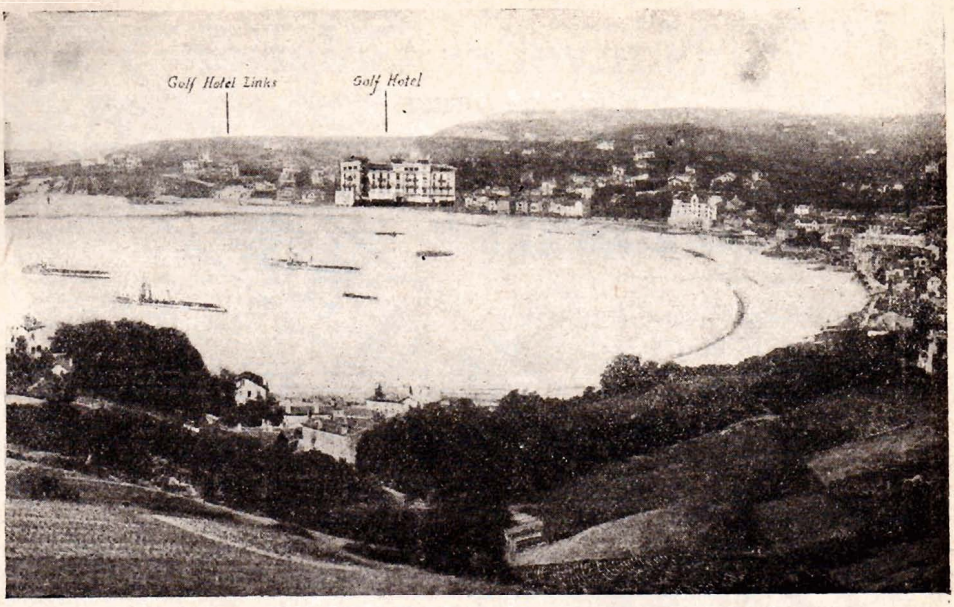

GOLF-HOTEL

:: **Saint-Jean-de-Luz** ::

Premier ordre - Sur la Plage - Face aux Pyrénées
Golf et Tennis privés — Centre de Tourisme et Sports
Chasse — Pêche
Téléphone 0.40 -:- Adr. Télégraphique : **Golfotel**

SAINT-JEAN-DE-LUZ

GOLF-GARAGE

Près le Golf-Hôtel

J.-B.-F. Latxague

LOCATION D'AUTOMOBILES

Téléphone **0.28** *English Spoken*

R. C. Bayonne n° 1 215

Téléph. 7
R. C. St-Palais 72

Nouvelles Galeries

A. FAUR-LUIRET

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Tous Engins pour la Pêche de la Truite

Spécialité de Racines Anglaises
Reconnues les meilleures

HAMEÇONS
de
Premier Choix

RAYON SPÉCIAL POUR LA PÊCHE DU PAYS

TOUS
ACCESSOIRES
POUR LA
PÊCHE DU SAUMON

Cannes - Moulinets - Soie - Cuillers
- Devons - Fils d'Acier, etc., etc. -

Renseignements et Conseils Pratiques pour ces Pêches

Montez vos Lignes

VOS BAS DE LIGNES
avec la

"Racine Tortue"

DE 5 MÈTRES SANS NŒUD
La seule qui ne s'effiloche pas !

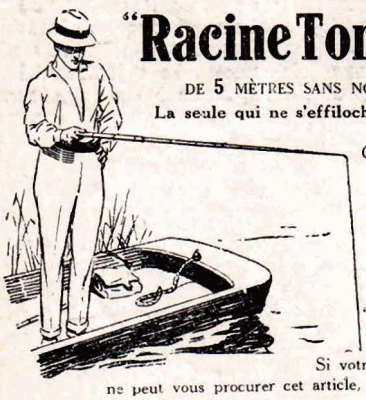

Chaque racine livrée en pochette

Marque déposée "LA SOIE" PARIS

Si votre fournisseur ne peut vous procurer cet article, écrivez-nous

HAMEÇONS MONTÉS
sur
" Racine Tortue "

Cristal doré - Forgés
Forgés Emaillés rouge
(0 m. 50 environ avec boucle)

PECHEURS...
Essayez de suite
LA RADIA

Appât radio-actif qui attire les poissons et les écrevisses comme l'aimant attire le fer. C'est *extra-ordinaire* car avec la RADIA un pêcheur même débutant prend souvent 4 à 5 livres de friture dans sa journée. La RADIA qui est en vente partout a obtenu plus de 50 premiers prix dans les Concours. Médailles d'Or du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture. S'il n'y en a pas dans votre localité, envoyez votre adresse au

Laboratoire Scientifique RADIA
à St-Étienne de Fursac (Creuse)

et vous recevrez gratis et franco la notice illustrée CONSEILS aux PECHEURS qui est un guide précieux pour celui qui désire faire de belles pêches.

WYERS Frès
30, Quai du Louvre, PARIS
Médaille d'Or Paris 1900
Diplôme d'Honneur Bruxelles 1910
INVENTEURS FABRICANTS
Vendant directement aux Pêcheurs
Engins Supérieurs PÊCHES
pour toutes
Fabrication irréprochable
TARIF ILLUSTRÉ franco contre 0 f. 75

EPOQUE DES DEVERSEMENTS.

Quelques sociétaires ont exprimé la crainte que les déversements d'alevins que nous effectuons en juin habituellement ne soient faits ainsi à une mauvaise période, les vipères, couleuvres, crapauds, très voraces à cette époque, étant un gros danger pour eux.

Nous pensons tout d'abord que ces bêtes nuisibles s'attaquent peut-être de préférence aux alevins de poissons blancs, moins agiles que les salmonidés.

Pour ma part j'ai vu un jour, en mai, au trou numéro 10, une vipère tenant dans sa bouche un petit barbeau de cinq centimètres. Mais je dois dire de suite que nous sommes tenus pour nos déversements par deux dates limites.

Les déversements doivent être faits après les grandes pluies d'avril-mai, et avant que la température de l'eau ne devienne dangereuse pour des élevages en espace restreint.

C'est ainsi que fin juin, quand les eaux atteignent 17 à 18° il devient dangereux de conserver les alevins ; c'est pourquoi nous nous arrangeons pour en avoir lâché la majeure partie à cette époque.

Nous avons à deux reprises essayé de conserver les alevins en juillet, mais sans aucun succès, les pertes dans les bacs étant toujours très élevées.

UN NOUVEL ESSAI DE REPEUPLEMENT LES FRAYÈRES AMÉNAGÉES.

Un nouvel essai pour le repeuplement : les frayères aménagées.

Pour remettre notre stock de truites au niveau élevé où il était avant la guerre, il faut produire de plus en plus d'alevins. A nos stations fixes de pisciculture, nous avons ajouté cette année douze stations Mitchell et dix appareils Carajat, nous allons encore essayer des frayères naturelles aménagées.

C'est-à-dire qu'en certains points de ruisseaux particulièrement convenables, nous allons râtisser les graviers, y déposer des œufs embryonnés et protéger la frayère ainsi formée par un grillage tendu sur piquets et destiné à écarter truites adultes et oiseaux aquatiques.

Si l'on songe que dans la nature une truite adulte n'arrive guère à produire plus d'une autre truite adulte chaque année, on pourra se rendre compte qu'en quelques années nous aurons reconstitué l'ancienne abondance malgré les prélèvements formidables qui sont faits chaque année.

PECHE DES SAUMONS REPRODUCTEURS A OSSÈS.

Nous avons souvent parlé de cette pêche, nous donnons dans ce numéro deux photographies montrant la station en plein fonctionnement.

En un point, où le long d'un mur les saumons viennent se reposer, nous avons installé un carrelet fonctionnant sur une potence. Il a fallu faire sauter un rocher à la dynamite pour niveler l'emplacement où vient reposer le filet.

Les saumons cherchant à passer sous la vanne du barrage viennent s'arrêter au-dessus du carrelet, celui-ci est alors levé vivement, puis la potence tourne et le poisson est délicatement pris par la queue.

On le transporte de suite dans la grande cage en fer que l'on voit sur la photographie.

Il est malheureusement impossible de les y garder plus de trois semaines, c'est pourquoi la Fédération Basco-Béarnaise a décidé avec la Société d'Oloron d'organiser immédiatement à Sauveterre un bief pour former parc à saumons. Ce bief sera ensuite remis à l'administration des Eaux et Forêts.

Pour créer un petit étang de cypriniculture, la Société aurait besoin d'environ *cent mètres carrés* de terrain facilement irrigable par une dérivation de ruisseau, il serait désirable que le terrain fût légèrement en pente, et près d'une habitation pour surveiller les alevins de tanche et brochet que l'on pourrait y produire.

Envoyer les renseignements au bureau de la Société, 36, Quai des Corsaires, à Bayonne.

Un saumon femelle de 8 kilos pris à Ossès au carrelet par M. Antchartechahar, directeur des piscicultures. La pêcherie d'Ossès fournit les reproducteurs pour la Pisciculture Chambeau.

SURVEILLANCE.

Comme chaque année, la saison de la palombe fut une trêve pour la truite dans la haute vallée.

Dans la basse Nive, la surveillance dut être incessante et M. Bernard, garde domanial à Ustaritz, nos gardes Bergara, Mendiboure et Maire assurèrent un service assidu.

Le 11 novembre, le garde-chef Bergara dressa un procès-verbal à un individu qui, au barrage d'Halsou, cherchait à assommer les saumons avec une des perches servant à nettoyer les grilles du canal.

C'était le second délit de ce braconnier depuis cet été au même endroit.

A 4 heures et demie du matin, le garde domanial Bernard, en compagnie de notre garde Mendiboure, constata avec surprise que les ouvriers de l'usine étaient en train de manœuvrer l'écluse de navigation, ce qui n'avait rien à voir avec la production de l'électricité.

Nous devons renforcer notre surveillance dans la basse Nive, car la pêche du saumon est abusive dans la partie immédiatement au-dessous du barrage Haitze.

RÉSERVES.

Deux réserves de pêche viennent d'être changées.

La réserve numéro 1 qui, depuis des temps immémoriaux, se trouvait à l'origine de la flottabilité, est reportée en aval de part et d'autre de la passerelle Gréciet.

C'est un point facile à surveiller de la route, cela rend à la pêche un des plus admirables parcours. Il est probable que les Gorges d'Arradoy vont fournir quelques truites phénoménales et, nous l'espérons bien, quelques beaux saumons.

A Cambo, une erreur matérielle s'est produite, nous l'avons immédiatement signalée et espérons qu'elle sera bientôt réparée. La réserve, conformément à une règle reconnue nécessaire, devait s'étendre jusqu'au barrage et commencer 50 mètres à l'amont de ce barrage pour finir 950 mètres en aval.

Le décret porte 500 mètres en amont et 500 mètres en aval du barrage, ce qui d'une part enlève à Cambo une excellente zone de pêche au poisson blanc, en pure perte, et, d'autre part, ce qui est beaucoup plus grave, ne protège pas la zone de l'ancienne réserve où s'accumulent les saumons en basses eaux.

La Société est intervenue immédiatement pour faire réparer cette erreur.

Le 8 septembre, une protestation était adressée au préfet pour faire l'objet d'un avis du Conseil général.

L'Assemblée départementale, sur notre demande, en a été saisie par M. le docteur Camino, conseiller général d'Espelette. L'enquête faite par l'administration des Eaux et Forêts a reconnu le bien-fondé de notre avis, et la nécessité de mettre la réserve depuis 50 mètres en amont jusqu'à 950 mètres en aval du barrage.

Nous espérons donc que prochainement interviendra un décret rectificatif du Conseil d'Etat.

C'est une mesure exceptionnelle, nous le savons, mais il serait réellement absurde de maintenir durant cinq ans une mesure désastreuse, rien dans la Constitution n'indique que le Conseil d'Etat ne peut rectifier un décret avant cinq ans.

Nos camarades de Cambo n'ont qu'à patienter un peu, la Société a fait tout ce qu'elle a pu pour faire rectifier aussi rapidement que possible une légère erreur matérielle.

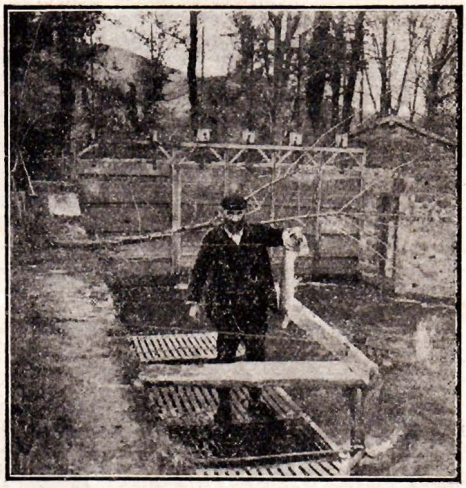

La cage en fer où sont conservés les saumons reproducteurs près de la pêcherie au carrelet. M. Antchartechahar tient délicatement, au moyen d'un linge, un petit saumon mâle.

SOCIÉTAIRES !

Réservez vos commandes à nos Annonciers et recommandez leurs Maisons ! - - -

Allô ? Marchands d'Articles de Pêche

demandez le Catalogue illustré avec ses 60 clichés, pour tous genres de Pêche

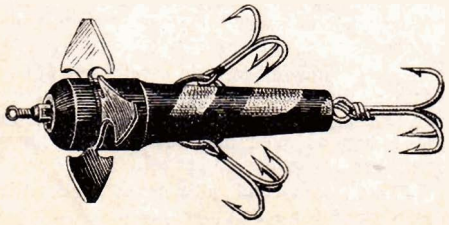

— ÉTABLISSEMENTS —

GOUDRON Henri

Fabrique d'Articles de Pêche brevetés

PONT-DE-ROIDE (Doubs)

CHRONIQUE DES BARRAGES

Comme barrière pour saumon le barrage d'Halsou est toujours debout !

Cependant, à la suite d'une démarche pressante de notre Société, M. Larroulet avait fait enlever deux des gabions en galets et grillage qui forment une sorte de terrasse infranchissable au pied du barrage.

Ce fut malheureusement insuffisant.

Durant la grande crue de novembre, on put voir tout l'effet désastreux des gabions, la nappe d'eau glissant sur le barrage venait s'y écraser, jaillissant verticalement. Les saumons en nombre considérable sautaient au pied de ces gabions et venaient retomber dans le remous d'écume sans pouvoir même approcher du barrage.

Le 26 novembre, M. Larroulet reconnaissant la situation offrit de réaliser ce que nous demandions depuis un an.

Une réunion eut lieu à laquelle assistaient MM. Banet, ingénieur, Rocq, président de la Société, Calame, président de la section de Cambo, Maisonnave, administrateur, Bernard, garde domanial des Eaux et Forêts, Bergara, garde chef de la Société.

M. Larroulet accepta de constituer à l'emplacement de l'ancien passelisse un coursier creusé dans le béton, arasé au niveau légal, c'est-à-dire au-dessous de la crête actuelle du barrage et limité sur les côtés par deux murettes en madriers.

Les gabions seront totalement enlevés sur une longueur de dix mètres au centre du barrage, et au pied du coursier une fosse de deux mètres sera bétonnée avec un redan sous le barrage.

Quand le barrage aura été relevé de 35 centimètres on aura ainsi une véritable passe et certainement le saumon l'empruntera aussi facilement que l'ancien passelisse.

Il faut d'ailleurs ajouter que nous avions demandé cela dès l'an dernier, et que nos réclamations approuvées par l'administrateur des Eaux et Forêts venaient d'avoir pour résultat que l'autorisation du relèvement du barrage était subordonnée au rétablissement de la migration du saumon.

M. Larroulet a, de plus, spontanément offert de faire ouvrir totalement les vannes du barrage le dimanche après-midi pour faire passer les saumons qui seraient restés attardés en aval du barrage.

Nous ne doutons pas que, si l'on veut, le barrage d'Halsou doit être très aisément franchissable, cela chagrinera quelques braconniers, mais si le propriétaire du barrage veut collaborer loyalement à notre œuvre qui ne vise qu'à reconstituer et à maintenir une des plus grandes richesses du pays, nous ne demandons pas mieux que de voir disparaître tous les conflits passés.

Dès le 5 décembre, les gabions étaient enlevés au centre du barrage sur une longueur de dix mètres, cela permettra dès maintenant le passage lors des bonnes crues.

Espérons donc qu'il y aura de l'eau, durant le premier trimestre de 1930 et l'on pourra de nouveau, en amont d'Halsou, connaître les belles heures de la pêche au saumon.

M. R.

Un des 5 ruisseaux aménagés pour la capture des truites en temps de frai afin de recueillir des œufs pour les pisciculutes. On voit à gauche le barrage formé d'un madrier surmonté d'une grille en fer, inclinée à 45° vers l'aval. Cette grille placée obliquement en travers du ruisseau oblige la truite à emprunter le canal bétonné, dont la trappe en fer est relevée. Ce canal absorbe tout le débit normal du ruisseau, à l'intérieur est un verveux métallique — la caisse en ciment armé a 2 mètres de long — pour le transport elle est formée de 3 pièces, 2 morceaux de 1 mètre de long en ciment armé et un couvercle en fer de 2 mètres de long avec trappe de 1 mètre.

BARRAGES D'ORTHEZ

L'occasion nous fut donnée, il y a quelque temps, d'entendre, de la bouche de deux sympathiques industriels d'Orthez, constructeurs de machines agricoles, quelques détails que nous ignorions sur les barrages de cette ville, barrages qui, comme on le sait, s'opposent à la remontée du saumon dans le Gave de Pau.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de fixer ce point sur lequel nous ne possédions auparavant que peu de précisions.

La maison particulière de ces deux industriels orthéziens se trouve située exactement en face du barrage d'Orthez-ville et ils y habitent depuis l'enfance. La véracité et l'authenticité des renseignements ne peut donc être mise en doute.

D'après leurs dires, le barrage d'Orthez-ville existe dans sa forme actuelle depuis tou-

jours, c'est-à-dire jusqu'où leurs souvenirs d'enfance peuvent remonter. Le saumon franchissait alors le barrage. Une usine hydro-électrique se sert actuellement de la force motrice fournie par ce barrage, sans canal de charge, c'est-à-dire qu'elle est située directement sur la rive droite du barrage. Elle est donc d'un modèle peu dangereux, puisque ni les tocans, ni les saumons à la descente ne peuvent s'engager dans un cul-de-sac aboutissant à des turbines. Depuis la construction de cette usine hydro-électrique, le passelis existant dans le barrage (barrage assez élevé) a été fermé par le moyen de madriers, et, à l'étiage normal, l'eau ne passe pas par dessus le barrage.

En 1917 il fut nécessaire pour une raison quelconque (travaux en amont) de déboucher ce passelis pendant quelque temps. La quantité de saumons qui franchit le barrage à ce moment, en quelques jours, fut, paraît-il, inimaginable. Les frères Longueil, grands pêcheurs de saumons, en firent une hécatombe. L'un des deux industriels en question, pêcheur encore inexpérimenté à cette époque et mal monté, dit en avoir tenu personnellement au moins quinze au bout de sa ligne..

L'échelle actuellement construite dans ce barrage devrait assurer, si elle fonctionne normalement, les montées futures.

Le gros obstacle reste donc en réalité le barrage d'Orthez-Castetarbe situé en aval du premier. Ce barrage, d'une hauteur approximative de 5 mètres 40, fut, lors de sa construction, muni d'une échelle absolument infranchissable et, dès lors, les saumons vinrent pendant plusieurs années se buter au pied du barrage, puis, donnant ainsi une fois de plus une preuve formelle que le saumon remonte exclusivement dans sa rivière natale, il disparut par extinction, et cela depuis cinq ans au moins.

Une échelle construite par les Eaux et Forêts, échelle du modèle Denil et dont le coût fut de 70.000 francs, fut malheureusement détruite par la crue désastreuse de 1928. A titre de dommages aux sinistrés un crédit de 27.400 francs vient d'être ouvert par l'Etat pour la reconstruction de cette échelle ; un autre crédit d'environ 40.000 francs permettra de finir les travaux en 1930.

Si ces deux échelles fonctionnent normalement rien ne s'opposerait donc à la remontée du saumon dans le Gave de Pau, à condition qu'un repeuplement préalable fût fait du côté de Lourdes ou de Bétharram.

Reste la question de l'ensablement du Bec de Gave que pas mal de pêcheurs croient encore susceptible d'empêcher la remontée du saumon dans le Gave de Pau. S'il est vrai, comme il est scientifiquement prouvé, et comme l'indiquent d'ailleurs les expériences néfastes d'Orthez et de la Bidassoa, et l'expérience heureuse du Gave de Mauléon : que le saumon remonte invariablement sa rivière natale, ce n'est pas un obstacle de ce genre qui est susceptible de l'arrêter. Pour nous qui avons vu personnellement si souvent de malheureux saumons se traîner sur des gravières avec les deux tiers du corps hors de l'eau dans le but d'accéder à un barrage infranchissable, leur aptitude à franchir l'obstacle minime constitué par l'ensablement du Bec de Gave n'est pas douteuse, d'autant que la migration du saumon se produit presque invariablement en temps de crue où cet obstacle devient négligeable. Les craintes sont donc mal fondées de ce côté et comme toujours, les barrages, obstacles artificiels, sont en réalité les seuls coupables.

J. CALAME.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

La pêche du saumon et de la truite ouvrira le 1er février.

— Les renseignements sur la hauteur et la couleur de l'eau à Ossès seront affichés chaque matin :

A Bayonne : au Crédit Lyonnais et au bureau de la Société, 36, quai des Corsaires (téléph. 11.78).

A Biarritz : à la Maison du Tourisme et au Crédit Lyonnais.

— On peut téléphoner pour renseignements directs à Ossès, N. 4.

— Les bibliothèques de la Société sont : A Bayonne, au bureau, 36 quai des Corsaires ; à Saint-Jean-Pied-de-Port, chez M. Cazavielh, administrateur, rue d'Espagne.

TROUVAILLES.

Dans l'admirable ouvrage d'André Maurois « les Silences du Colonel Bramble », on trouve cette réflexion amusante qui montre le sentiment unanime du pêcheur britannique vis-à-vis de la truite « poisson royal », c'est une « lady » comme il est dit ailleurs dans le même volume.

Voici la conversation entre l'interprète Aurelle, le colonel Bramble et le major Parker :

« Dites-nous que le Hun est un barbare, nous approuverons poliment, mais dites-nous qu'il est mauvais sportsman et vous soulèverez l'Empire britannique.

— Par la faute du Hun, dit tristement le colonel, la guerre n'est plus un jeu de gentlemen.

— Nous n'imaginions pas, reprit le major, qu'il pût exister au monde de pareils goujats. Bombarder des villes ouvertes, c'est presque aussi impardonnable que de pêcher une truite avec un ver, ou de tuer un renard d'un coup de fusil.

— Il ne faut pas exagérer, Parker, dit le colonel froidement, ils n'ont pas encore été jusque-là. »

Un de nos collègues anglais a laissé dans une pension de famille de la vallée un calendrier qui porte l'amusante « Prière du Pêcheur » suivante :

Lord, suffer me to catch a fish
So large that even I

In talking of it afterwards
Shall have no need to lie

Seigneur, souffrez que je prenne un poisson
Si grand que même moi
En en parlant plus tard
Je n'aurai pas besoin de mentir!

Nous ajoutons : « Ainsi soit-il ! »

Etablissements Franco-Basques

BAYONNE - 61, Rue Bourgneuf

Adresse Télégraphique : JOSEMON-BAYONNE

Téléphone 9.36

Tout ce qui concerne la Chasse et la Pêche

Soies et Cannes à Lancer pour le Saumon
Cannes à Mouches - Mouches - Racines
anglaises pour la Truite

SE HABLA ESPANOL **ENGLISH SPOKEN**

BIDARRAY — *U. V.*

Hôtel du Pont d'Enfer

Face au Vieux Pont

Central pour toutes les Pêches

Eau courante — Salle de Bains
ÉLECTRICITÉ

CUISINE SOIGNÉE

Prix Modérés

Téléphone 2

CHASSE - PÊCHE

Bas caoutchouc anglais - Bottes caoutchouc

L. P. Ducasse

20, rue des Trois-Conils, **Bordeaux**

Gd Assortiment d'Articles de Pêche

Cannes, Hameçons, Moulinets
ARMES et MUNITIONS

Téléphone 11.16 Téléphone 11.16

Pour être BIEN COIFFÉ
employez la

GOMINE ATTILIO

Marque déposée
LES CHEVEUX TIENDRONT SANS ÊTRE GRAISSÉS

En vente : chez les **Coiffeurs-Parfumeurs, au Biarritz-Bonheur, et à Paris, Galeries Lafayette, Magasin Le Printemps**

Gros et détail chez **SISMONDINI** Fabricant
Rue Pellot — BIARRITZ

Pisciculture de Normandie

E. BEAUMÉ

Propriétaire à BERNAY (Eure)

Spécialité de Grandes Truites de rivière
Truites de Mer - Truites Américaines
— Saumons —

Œufs embryonnés des meilleures races
— de Truites —

Alevins et truites pour l'Elevage et
— le Sport —

Transport par appareils avec diffuseurs d'oxygène

Fournisseur de l'Etat, de la Société des Pêcheurs de la Nive, de la Fédération Basco Béarnaise des Sociétés de Pêche, des principales Pisciculture et Sociétés de Pêche de France et de l'Etranger.

40 kilom. de Rivières à Truites sur la "Risle", la "Charentonne" et la "Touques"

PÊCHERIE de SAUMONS sur l'ORNE

INFORMATIONS DIVERSES

SOCIÉTÉ DU GAVE D'OLORON.

Nos camarades du Gave brûlent les étapes pour équiper leur magnifique rivière.

Après avoir créé l'an dernier, au prix des efforts les plus tenaces, une station importante de pisciculture à Oloron (150.000 œufs), une autre à Salies (30.000 œufs), ils vont en construire une troisième à Sauveterre-de-Béarn.

On voit là tous les avantages d'une fusion. Ni Salies, ni Sauveterre, isolés, n'auraient *jamais* pu réaliser ce qu'en deux ans la Société du Gave d'Oléron vient de faire.

Comme nous sur la Nive, la Société d'Oloron utilisera cette année une douzaine d'incubateurs « Mitchell » construits par M. Duhart, menuisier à Cambo-les-Thermes, qui est devenu le spécialiste de toute la Fédération pour la fabrication des incubateurs.

Nos camarades profitent ainsi de nos expériences antérieures.

Enfin, grâce au commandant Thory, président de la section de Sauveterre, un moulin a pu être loué à Osserain.

Le bief de plus de 500 mètres de long servira à conserver des saumons en attendant la ponte, et contre le moulin va se construire la nouvelle pisciculture destinée au repeuplement du Gave d'Oloron dans la région de Sauveterre.

On voit encore le bénéfice de la fusion qui permet d'utiliser pleinement toutes les bonnes volontés, en leur procurant les moyens financiers d'une grande Société.

La Société du Gave d'Oloron va éditer une carte du Gave au 1/50.000e en trois couleurs, comme la carte de la Nive ; nous espérons que cet exemple sera imité pour toutes les rivières et que nous recevrons tous pour cette publication l'appui financier des organisations touristiques.

SUR LE GAVE DE PAU.

Là encore toute une organisation s'ébauche, après avoir travaillé isolément sans grands résultats, les Sociétés de Pau, de Nay, d'Orthez, de Puyoô, étudient pour le saumon une organisation commune calquée sur celles du Gave d'Oloron et de la Nive.

Déjà le 9 décembre un premier résultat important a été acquis ; il restait dans le département six lots de rivières navigables et flottables, tous sur le Gave de Pau, où sept lots avaient déjà été amodiés directement, cinq à la Société de Pau, deux à la Société d'Orthez.

A la réunion du Comité directeur de la Fédération, le 21 novembre, le président de la Fédération montra l'intérêt qu'il y avait pour toutes les Sociétés ayant des rivières navigables ou flottables à réaliser une mesure unique dans le département : la gestion des rivières publiques, fréquentées par le saumon, par les grandes Sociétés de pêche.

MM. Dunouau et Lacaze, représentants la Gaule Paloise, déclarèrent se charger directement des lots 6 et 7, ils demandèrent à l'Orthézienne de prendre le lot 10, et à la Gaule Puyolaise les lots 11, 12, 13, s'offrant à payer aux Sociétés ci-dessus les fermages de ces lots.

Dans l'intérêt commun, MM. Rocq, Calame, Barrois et Thory, au nom des Sociétés de la Nive et du Gave d'Oloron, offrirent à l'Orthézienne et à la Société de Puyoô la garantie financière de leurs Sociétés respectives dans le cas où les chiffres atteints dépasseraient les moyens de la Société de Pau, ces *engagements furent confirmés par écrit, et* prouvèrent aux dirigeants de l'Orthézienne et de la Gaule Puyolaise que la solidarité n'est pas un vain mot dans notre Fédération.

Le 9 décembre, les six lots du Gave de Pau furent adjugés aux Sociétés de pêche, sans autre difficulté qu'une surenchère assez vive sur les lots 6 et 7.

Ainsi se trouve réalisée la condition essentielle pour établir un nouveau régime pour les rivières à saumon, régime permettant à l'Etat de tirer un revenu important de son domaine basco-béarnais, mais sous la forme de régie, avec les Sociétés de pêche.

Il reste aux Sociétés du Gave de Pau à équiper leur splendide rivière (plus de 98 kilomètres de long !) pour la repeupler en saumons, truites communes et arc-en-ciel, cyprinidés.

C'est un vaste programme de travaux pour lequel doivent s'unir toutes les bonnes volontés et toutes les ressources matérielles.

LE DOMAINE DES SOCIÉTÉS DE PECHE DU DÉPARTEMENT.

La Société des Pêcheurs de la Nive, la Société du Gave d'Oloron, la Gaule Paloise, l'Orthézienne, la Gaule Puyolaise ont maintenant affermé, rien que sur le domaine national : rivières navigables et flottables les longueurs suivantes :

Nive, 41 km. 500. Gave de Mauléon, 3 kilomètres 800. Gave d'Oloron, 76 kilomètres. Gave de Pau, 98 kilomètres.

La largeur moyenne est de 65 mètres (elle va de 150 à 30 mètres), cela représente environ 1.400 *hectares* de surface mouillée.

A ces hectares du domaine public s'ajoutent les superficies de rivières privées louées à long terme par les Sociétés de la Nive, d'Hasparren, de Saint-Palais, de Mauléon, de la Haute-Soule, de Louvie-Juzon, de Laruns,

de Gan, de Pontacq, l'ensemble du domaine des Sociétés de pêche de la Fédération Basco-Béarnaise représente donc 2.000 hectares au minimum.

Une Société foncière de 2.000 hectares est-elle une œuvre départementale importante ou un groupement négligeable ?

Je crois que si l'on pose la question sous cet angle, la réponse n'est pas douteuse : les Sociétés de pêche, devenues plus réellement des Sociétés de pisciculture, ont une importance locale économique et touristique considérable en dehors de leur rôle social autour des grandes agglomérations.

Il faut le répéter sans cesse, car, somme toute, si l'administration des Eaux et Forêts a maintenant pris conscience dans son ensemble, de ce que représente le domaine public des « Eaux », à elle confié, cela tient surtout à la clairvoyance d'officiers forestiers éminents comme MM. Drouhin de Bouville, Chambeau, Gallois, Allote, de Lachanède, Le Clerc, Fatou, Morel, etc., et aux efforts des dirigeants de Sociétés de pêche.

Il a certes fallu modifier aussi et profondément la mentalité des conseils d'administration des Sociétés de pêche, mais bien peu furent aidés dans cette voie.

Maintenant, comme le dit spirituellement, au dernier Congrès de Toulouse, M. Salvador, conservateur des Eaux et Forêts, il y a « véritable engouement pour la pisciculture », comme lui nous nous en félicitons, en affirmant que le domaine fluvial franças en est digne.

CONCOURS 1930

Les membres de la *Société* participeront en 1930 à trois concours, aux mêmes conditions qu'en 1929.

Ces concours sont :

1. — *Concours de la plus grosse truite.*

Premier prix : 100 francs. Deuxième prix : 50 francs. Troisième et quatrième prix : 25 francs.

Conditions. — Truite prise à la ligne dans la Nive ou ses affluents.

En cas de poids égaux les concurrents seront classés par ordre d'ancienneté dans la Société.

Sociétaire ayant déjà acquitté la cotisation de 1930.

Présenter la truite à MM. les chefs de gare, ou aux présidents de la section, ou aux gardes de la Société.

Les contrôleurs sont munis de bulletins spéciaux qu'ils remplissent et conservent.

Tous les trois mois le bulletin donnera la situation.

2. — *Concours du plus gros saumon* pris à la ligne dans la Nive. Deux prix : 75 et 25 francs.

Mêmes conditions, mais le pêcheur conserve la carte postale spéciale qui sert aussi pour le concours suivant. Les concurrents doivent fournir une carte avec les mesures du saumon et une plaque d'écailles. L'étude de ces écailles évitera toute fraude. Demander les cartes spéciales.

3. — *Concours du plus grand nombre de saumons* pris à la ligne, les bécarts ne doivent pas être mentionnés.

Trois prix : 50 francs, 25 francs, 25 francs.

Mêmes conditions que ci-dessus ; en fin de saison ou en quittant la région, le pêcheur timbre la carte et la met à la poste. (Le texte est tout imprimé avec notice en français et en anglais).

Nos sociétaires participeront également au concours de la plus grosse truite et du plus gros saumon entre toutes les Sociétés de la Fédération, leur participation au concours de la Nive étant valable pour ce concours.

Nous espérons que Messieurs les fabricants d'articles de pêche voudront bien doter ces concours de prix en nature et nous les en remercions d'avance .

CONCOURS 1929

C'est par erreur que nous avions annoncé la capture d'une truite de 1 k. 200 par M. Laxalde. C'est en réalité une truite de 1 k. 850.

CONCOURS DE LA PLUS GROSSE TRUITE

Le classement pour la Nive s'établit comme suit :

N° 1. — M. Laxalde, forgeron à Saint-Etienne-de-Baïgorry. Sociététaire N° 1.387, truite de 1 k. 850, dans la Nive de Baïgorry. Prix : 100 francs et trois douzaines de mouches artificielles, offertes par M. Thevenot, fabricant d'articles de pêche à Bayonne.

N° 2. — M. Ithuralde, douanier en retraite à Saint-Martin d'Arrossa, sociétaire N° 83, truite de 1 k. 400. Nive principale. Prix : 50 francs.

N° 3. — M. Lelarge, d'Halsou, sociétaire N° 507, truite de 1 k. 150, dans la Nive d'Halsou.

N° 4. — M. Louey fils, de Saint-Jean-Pied-de-Port, sociétaire N° 848, truite de 1 kilo prise dans la Nive à Saint-Jean-Pied-de-Port. Prix : 25 francs.

CONCOURS DU PLUS GROS SAUMON PRIS EN NIVE

N° 1. — M. Bastit, maréchal-des-logis de gendarmerie à Espelette, sociétaire N° 920, saumon de 10 kilos pris en Nive à Halsou, le 9 mars. Prix : 75 francs.

N° 2. — M. Haran J. M., à Bidarray, sociétaire N° 652. Saumon de 9 k. 300 pris à Bidarray le 17 mars. Prix : 25 francs.

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT (B.-P.)

HOTEL CENTRAL

Changement de Propriétaire

HÉGUY

Ex-Gérant de la Chaumière à Biarritz
et du Coq-d'Or à Toulouse

Salon - 2 Salles de Bains - Eau courante chaude et froide dans toutes les chambres

Cuisine Basque soignée

Pêche au Saumon, à la Truite

EXCURSIONS

Tél. Saint-Jean-Pied-de-Port N° 8

LES INFIRMES DU SANG

Les arthritiques ont la peau délicate, parce qu'elle est salie par les âcretés de leur sang. De là : démangeaisons, acné, eczéma, sycosis, psoriasis, prurigo, clous, dartres, herpès, érythèmes, plaies de jambe. Leur sang gâté ronge aussi leurs jointures, muscles, nerfs d'où : arthrites, rhumatismes, douleurs, sciatique, névralgies, maux de tête. Les veines et artères sont chez eux souvent atteintes de varices, phlébites, hémorroïdes, artériosclérose. La femme au sang troublé souffre chaque mois, et son retour d'âge est très pénible. Contre toutes ces misères, suivez le traitement scientifique des vices du sang par le Dépuratif Richelet, qui vous rendra santé, énergie, plaisir de vivre.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies. A défaut et pour renseignements sur le traitement, écrire à L. RICHELET, de Sedan, 6, rue de Belfort, Bayonne (Basses-Pyrénées).

Pêcheurs au Lancer

La Reine des soies pour le lancer
est la Soie à

l'Abeille Barre Rouge

qui s est classée toujours
première
dans tous les concours
et les championnats
internationaux

Marque déposée
"LA SOIE"
PARIS

Si votre fournisseur ne peut vous procurer cet article écrivez-nous

GROSSEURS ET RÉSISTANCES
de la Soie Tressée

à l'ABEILLE Barre Rouge

7 BR	8 BR.	9 BR.	10 BR.	11 BR.	12 BR.
8kil.	8.500	9.500	12 kil.	15 kil.	17 kil.

TAPIS

MOQUETTES CARPETTES

SPÉCIALITÉ

R. RÉCHOU
(Agent & dépositaire)
de Fabrique
19, Rue Victor Hugo
BAYONNE

La Maison ne traite exclusivement que les TAPIS
Tél 990

Fournisseur des Gds Hôtels & Villas de la Côte Basque
GROS —— DÉTAIL

AU
PÊCHEUR FRANÇAIS
2, Rue Argenterie — Bayonne

Cannes - Moulinets - Mouches
— et Poissons Artificiels —
Pantalons et Bas imperméables
— Chaussures Spéciales —

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
pour fabrication et réparations
de Tous Articles de Pêche

Spécialité de Mouches artificielles
DE LA RÉGION

Élevage de Coqs Sélectionnés
pour plumes de mouches artificielles
VENTE de COQS et de PLUMES

M. DASSÉ
à ARAUJUZON, par Araux (B.-P.)

CONCOURS DU PLUS GRAND NOMBRE DE SAUMONS

M. Bastit, sociétaire N° 920, trois saumons de 8 k. 500, 10 kilos, 8 k. 500, pris à Halsou. Prix : 50 francs.

Comme on le voit, par suite du barrage d'Halsou, la saison a été à peu près nulle en 1929 en ce qui concerne le saumon ; l'enlèvement des gabions au pied du barrage remédiera certainement à cette situation en 1930 s'il y a des crues amenant le saumon et non la sécheresse comme l'an dernier.

CONCOURS DE LA FÉDÉRATION

Des concours avaient été institués entre les membres de certaines Sociétés de la Fédération.

Jusqu'ici voici les résultats pour le concours de la plus grosse truite :

1.	Urban Manuel, Sté d'Oloron..	3 k. 270
2.	Pierre Julien, Sté d'Oloron....	2 k. 650
3.	Alimen Jean, Sté d'Oloron....	2 k. 550
4.	Serraplaa Henri, Sté d'Oloron	2 k. 500
5.	Bourda, tailleur, Sté de Mauléon	2 k. 270
6.	Loustau Albert, Sté d'Oloron..	2 k. 150
7.	Alimen Jean, Sté d'Oloron....	1 k. 950
8.	Laxalde, Sté de la Nive	1 k. 850
9.	Soulé Joseph, Sté d'Oloron....	1 k. 620
10.	Brusquetou Jean, Sté d'Oloron	1 k. 500

CONCOURS DU PLUS GROS SAUMON

1. — M. Léon Nitot, Navarrenx (Sté d'Oloron), saumon de 1 m. 32, pesant 14 k. 500, pris le 27 mars à Navarrenx.

2. — M. Jean de Longueil (Sté d'Oloron), saumon de 10 k. 750, pris le 4 août à Castetnau-Camblong.

3. — M. Bastit, Espelette (Sté de la Nive), saumon de 10 kilos, pris le 9 mars à Halsou.

Tous ces pêcheurs ont fourni pour leur prise la carte de renseignements réglementaire avec écailles. Ces écailles seront étudiées dans un prochain bulletin.

Nous devons mentionner une heureuse journée de M. Jean de Longueil sur le Gave d'Oloron : le 4 avril M. de Longueil prit à Castetnau-Camblong quatre saumons de 8 kilogr. 600, 8 k., 700, 9 k. 500 et 10 k. 750.

Malheureusement les montées furent ensuite nulles. Il y eut cette année avant la fonte des neiges une seule crue, les 11 et 12 février ; comme on le constata les seules prises intéressantes se firent en Nive au début de mars et sur le Gave fin mars et avril.

Pour nous consoler nous pouvons dire que ce fut partout semblable, en Ecosse, en Irlande et en Angleterre.

Le *Daily Mail* publia une information citant que dans beaucoup de pêches privées le saumon revint cette année à *six cents livres sterling pièce*.

Si le saumon fut aussi rare chez nous, il ne coûta presque rien à ceux qui le prirent, fussent-ils Français ou Anglais.

LE HOTU

Le « chondrostomes nase », dit hotu, puisqu'il faut l'appeler par son nom commun, n'est pas un poisson, ainsi que beaucoup d'autres et non pas des meilleurs, d'importation récente. Le savant naturaliste médecin suédois Pierre Artédi qui vivait au début du dix-huitième siècle le signale dans son « Histoire des poissons » que publia son ami Linné : il l'appelle le « nasen », nom, dit-il, que les Allemands donnent à ce poisson de rivière ; il le classe dans les poissons à nageoires molles (pisces malacopterygii), c'est, pour lui, un « cyprinus nasiformi proeminente » et il ajoute que sa chair blanche est insipide et pleine d'arêtes.

Mauvaise herbe croît toujours, ainsi ce poisson dont le pays originaire semble être l'Europe centrale, pénétra dans notre pays au moment du percement du canal de la Marne au Rhin et se multiplia dans toutes nos rivières. Actuellement il abonde dans le Sud-Ouest : on l'a appelle dans le bassin de la Garonne « mulard » et parfois « chieuse », dans le bassin de l'Adour et dans la Nive « hotu ».

C'est un joli poisson : semblable à un aubourd, au point que beaucoup s'y laissent tromper, il a cependant le dos légèrement teinté de brun et le ventre blanc de nacre, surtout son corps est plus effilé, sa bouche plus petite est entourée de grosses lèvres et son museau épais déborde largement d'où son nom de « nase ». Il vit en bandes parfois extrêmement nombreuses, surtout au moment de la ponte, sa taille et son poids ne dépassent pas 400 grammes. Comme le barbeau, il est grand amateur d'œufs et de frais. C'est un poisson extrêmement méfiant : facile à prendre quand les eaux sont troubles, il ne mord pas ou si peu en eau claire ; c'est un poisson de fond que l'on ne peut prendre qu'au ver ou à l'asticot.

Dans la Nive il a fait son apparition il y a cinq ou six ans. Comment est-il venu là ? Nul ne le sait, je crois. Il existait déjà dans l'Adour, peut-être que simplement en temps de crue quelques individus descendus jusqu'au niveau de Bayonne ont remonté la Nive, mais toujours est-il qu'ils s'y sont rapidement multipliés : actuellement le hotu est abondant dans toute la basse Nive quoique beaucoup de pêcheurs l'ignorent encore, parce que ne sachant pas le distinguer de l'aubourd. En juin dernier la réserve d'Arnaga en contenait une bande immense qui essayait de frayer sur les galets, parfois se réunissait en un gros nuage compact à l'ombre du ravin. J'en ai pêché jusque sous l'église de Cambo, mais jusqu'ici ce poisson n'a pas essayé de remonter plus haut.

Puisse-t-il en rester là, car il est une vraie menace pour notre jolie rivière comme le barbeau dont il possède les habitudes et la voracité, et malheureusement aussi la parfaite inutilité, étant à peu près immangeable par suite d'un goût très prononcé de vase, même lorsque, sitôt pris, on a la précaution de le vider et de retirer la pellicule noire comme de l'encre qui tapisse l'intérieur de son abdomen.

P. MASQUERAY.

LE MOUVEMENT PISCICOLE

Quand la grande tourmente de 1914-1918 eut pris fin et que les esprits un peu rasserénés purent s'occuper d'autre chose que de la réparation des ruines les plus immédiates, se posa parmi tant d'autres questions plus importantes, celle des rivières de France. On peut dire que le mouvement piscicole était en puissance et n'attendait, en somme, qu'un élément de cristallisation.

Il est permis aujourd'hui d'affirmer que cette cristallisation est, dans les Basses-Pyrénées, complètement terminée dans ses bases sinon dans sa complète réalisation. Le noyau de cette cristallisation fut la Société des Pêcheurs de la Nive, et cela grâce au dévouement sans limites et à l'extraordinaire activité d'un homme dont il est inutile de dire le nom puisqu'il est sur les lèvres de tous les pêcheurs. La Société qu'il a fondée et qu'il dirige est en pleine prospérité et entrée pour sa part depuis longtemps dans l'ère des tangibles réalisations.

Ce qu'il faut savoir, c'est que toutes les Sociétés de pêche du département demandent actuellement à la Nive le modèle de son organisation. Celles de ces Sociétés qui étaient les plus particularistes ont maintenant compris que l'isolement équivalait pour elles à la stagnation ou à la mort et que leur affiliation à la Fédération était une condition indispensable de leur prospérité. Toutes les craintes, tous les antagonismes, non seulement de localité à localité ou de ville à ville, mais aussi de province à province, s'évanouissent devant cette condition indispensable de la force qu'est l'union.

Vers le milieu de novembre, j'eus le plaisir d'assister à une réunion tenue à Orthez où la parole convaincante du président de la Fédération emporta les dernières hésitations.

Les présidents des Sociétés de pêche d'Oloron, de Sauveterre, de Tardets, de la Nive, de Pau, d'Orthez et de Puyoô étaient réunis, tous déjà affiliés à la Fédération. Deux devaient être convaincus d'avoir à réaliser entre leurs Sociétés une étroite union, et étaient encore hésitants, non à cause de leurs convictions personnelles, mais surtout par la crainte de la désapprobation de leurs sociétaires ou le manque de moyens financiers mis à leur disposition. Ils sortirent de là convaincus, et leurs troupes suivront sans aucun doute une fois qu'elles auront entendu la bonne parole.

Sauveterre et Oloron, unissant leurs efforts sous l'impulsion si dévouée de leurs présidents respectifs, le commandant Thory et M. Barrois, voient déjà les bienfaits certains de l'union. Les bâtiments d'un moulin sis près de Sauveterre abriteront prochainement une magnifique pisciculture de truites, et un bief d'une longueur de 500 mètres conservera pour le compte des Eaux et Forêts les saumons reproducteurs que le « baro » officiel capture dans le gave quelques centaines de mètres en amont. Il est bien certain qu'isolée, aucune de ces deux Sociétés n'aurait pu engager les dépenses élevées qu'entraînera l'aménagement de cette pisciculture.

Pau, sous l'impulsion de son actif président, M. Dunouau, secondé par M. Lacaze, s'occupe activement du repeuplement du Gave complètement dévasté l'année dernière par l'accident de Pierrefitte, groupe et aide les Sociétés d'Orthez et de Puyoô et aperçoit dans un avenir prochain le repeuplement en saumons du Gave de Pau, jadis si riche. Inutile de souligner quel attrait et quelle richesse constituerait pour cette station la présence du saumon dans les environs immédiats de la ville. Cette perspective n'est plus un mythe. L'échelle d'Orthez-Castetarbe, construite en 1928 et démolie par une crue quinze jours après son achèvement, sera rebâtie grâce à des crédits spéciaux. L'échelle d'Orthez-Ville est actuellement construite, on peut donc envisager dans un avenir prochain la richesse renouvelée de cette magnifique rivière.

Le succès complet de tous ces efforts réunis n'est donc plus qu'une question de temps et de persévérance.

Le devoir de chaque pêcheur est de soutenir cet effort de toute sa conviction, et d'apporter à l'édifice la pierre bien modeste qu'on lui demande.

J. CALAMÉ.

Garage MOLIA

Allées Marines - **BAYONNE**

AGENCE DIRECTE RENAULT

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS
POUR CITROEN

Pièces détachées : Renault - Citroën - Berliet

13, RUE THIERS **Téléphone 513**

Glaces **MIROITERIE** Verres

Maison CHALTÉ

M. MOUNESTÉ & H. BOURG, Succrs

BORDEAUX	BIARRITZ
53 à 61, rue de Kater	38, Av. de la Marne
Tél. 18.56 et 82-892	Tél. 13.69

Spécialité de Glaces pour Autos
et de MIROITERIE Sanitaire

Les plus Fins,
Les plus Forts,
Les plus Souples,

Bas de ligne "Soie d'Acier"

DIAMANT

en acier câblé à haute résistance

HOTEL DU TRINQUET

Saint-Etienne-de-Baïgorry
ARCÉ, propriétaire

Repas au bord de la Rivière - Terrasse ombragée

Spécialités Basques

Arrangements pour familles — Prix Modérés

Se habla español
English spoken

Téléphone 7

BIDARRAY - Centre de la Pêche en Nive

Villa Erramoundeguia

A 100 m. d'un Pool à Saumons

PENSION — BONNE CUISINE
Chambres - Salle de Bains
Eau courante - Source captée - Garage

Perfect and Quiet Fishing place English spoken

biarritz-bonheur

magasins les plus élégants

Toutes les Nouveautés

AU SOUS-SOL

Rayon Spécial d'Articles de Pêche

ASSORTIMENT TRÈS COMPLET

SAUVETERRE-DE-BÉARN (B.-P.)

A la Palombe d'Or

HOTEL THYONVILLE-BENTABERY

Confort Moderne - Eau courante - Salle de Bains

CUISINE RENOMMÉE

Facilités de Pêche à la Truite et au Saumon

Se habla español
English spoken

Tél. Sauveterre-de-Béarn n° 18

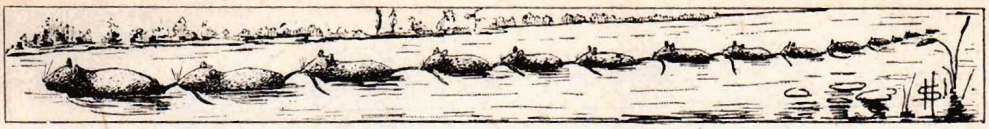

UN BON PROCÉDÉ

Prendre un récipient cylindrique d'environ 12 à 15 centimètres de diamètres (on trouve chez le quincaillier de petites casseroles étamées pour presque rien. Au pis aller, une boîte ayant contenu des conserves ferait l'affaire). Placez au fond un objet lourd quelconque, disposé de manière à ce que le fil puisse passer dessous et être filé très librement lorsqu'on tire dessus. Employez pour cela une plaque de plomb légèrement arquée, le fil passant sous l'arc.

Enroulez la ligne sur un moulinet à jeu très libre et suspendez-le au-dessus du récipient. Passez le fil sous le plomb et fondez de la paraffine avec adjonction de 8 à 10 pour cent de cire d'abeille, de manière à remplir les deux tiers du récipient. Une petite lampe à esprit de vin fait l'affaire. N'employez pas une forte flamme non réglable.

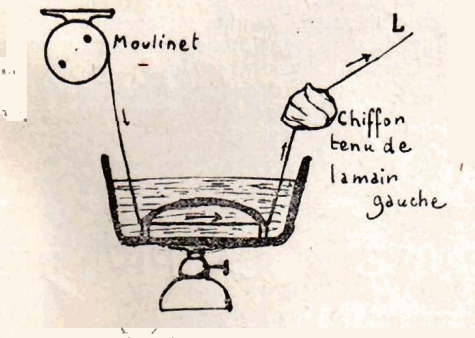

Je n'ai jamais eu la curiosité de prendre la température de la cire au thermomètre, car j'ai une méthode infaillible de vérifier la température désirable. Ce dernier point est important, car si la température est trop basse, la cire n'imprègne pas la soie complètement, si elle est trop chaude, la soie en souffrira.

Chauffer jusqu'au moment où la cire commence à *fumer très légèrement*. Dans la main gauche, tenue très près du récipient, vous tendrez un chiffon froissé en boule au milieu duquel passe le fil à sa sortie du bain. Faites pression légèrement sur le chiffon de manière à retenir l'excédent de cire, qui, autrement, suivrait le fil. Avec la main droite, tirez le fil lentement et régulièrement, à raison d'environ un mètre par 15 à 20 secondes, suivant l'épaisseur du fil. Si la température du liquide est à peu près correcte, il se produira ce qui suit. A l'entrée du fil dans le liquide, de minuscules bulles d'air se formeront sur le fil. L'intensité de cette formation augmentera rapidement jusqu'au moment où le fil près de sa sortie du liquide, produira une ébullition très vive. Si les bulles se forment dès prise de contact avec le liquide, ce dernier est trop chaud, on baissera la flamme et l'on fera passer le fil plus rapidement, jusqu'au moment où la température sera descendue au point voulu ; si elles ne se forment que près de la sortie du liquide, on interrompra l'opération et on chauffera davantage. J'ai une petite lampe à esprit de vin que j'enlève et replace à volonté.

La ligne ainsi traitée est un peu raide ; il faut l'assouplir. On la tend entre deux troncs d'arbres et on la frotte vigoureusement avec un chiffon bien imbibé d'une des graisses spéciales que l'on emploie pour les lignes. J'emploie la « Cerolène de Hardy ». Une boîte ne coûte pas grand'chose et dure longtemps. Le coût en sera payé plusieurs fois par l'économie résultant du traitement de la ligne.

Une ligne ainsi traitée dure des années. Elle est absolument imperméable, elle ne se tord pas, ne s'aplatit pas, ne s'effrite pas Elle dure plus longtemps que les « dressed lines », elle est bien plus solide et elle coûte un tiers de prix. Après une longue journée de lancer pour le saumon, avec une ou plusieurs prises, le lendemain matin, je coupe 30 centimètres de ligne par mesure de prudence. Avec une ligne de soie non traitée, il faut, surtout pour le saumon, couper des mètres, souvent chaque matin. Certaines rivières charrient une vase impalpable et en si petite quantité qu'elle est invisible à l'œil, mais cela suffit pour produire l'usure rapide d'une soie perméable. J'affirme que les pêcheurs au lancer et même tous les autres, qui se donneront la peine de traiter leurs lignes de soie de cette manière, seront enchantés des résultats. Le procédé est bien plus simple en pratique qu'à la lecture, ce qui est, en général, le cas.

Un pêcheur de saumon de la région, après avoir traité ses soies de la manière ci-dessus indiquée, affirme, lui aussi, l'efficacité du procédé. Ainsi, une soie très usagée déjà imprégnée à l'ouverture de l'année, lui a servi durant presque toute la campagne sur le gave d'Oloron, où l'abondance du saumon en 1927 invitait à de longues et fréquentes séances de lancer les fervents de la gaule.

(*Recette extraite du journal* La Pêche Illustrée, *organe officiel du Fishing Club de France, N° d'Avril* 1926, *modifiée par l'auteur dans le numéro d'août* 1927 *du même journal.*)

DERNIÈRE HEURE

BARRAGE D'HALSOU.

A la suite d'une tournée toute récente de M. le conservateur de Lachadenède nous avons le plaisir d'informer nos camarades que M. Larroulet s'est offert à exécuter immédiatement au centre de son barrage, non point seulement le coursier dont nous avions parlé ci-dessus mais une véritable passe à trois ou quatre bassins étagés, selon le modèle que les Allemands et les Suisses emploient avec succès sur le Rhin.

A cette échelle sera accolée une petite passe permettant d'obtenir là 1.800 litres à la seconde au total de façon à amener le saumon au pied du premier bassin.

Le passage d'un bassin à l'autre s'effectue par des coupures verticales formant « orifice noyé ».

Nous parlerons de ce modèle d'échelle dans notre prochain bulletin ; les travaux commenceront dès la réception des renseignements demandés en Allemagne, ce qui sera très rapide, les services allemands étant très ponctuels.

M. Larroulet s'est également offert à ouvrir les vannes à l'amont du canal le dimanche après-midi pour y faire passer tout le débit de la rivière. Cette mesure peut amener le passage des saumons retenus dans la réserve.

Nous espérons que dorénavant les conflits sont passés, et sans y revenir, nous exprimons ici nos remerciements à M. Larroulet pour son attitude présente, en espérant qu'il saura faire exécuter ses promesses.

COTISATION 1930..

MM. les sociétaires sont priés de simplifier le plus possible la tâche ardue des recouvrements en laissant des instructions chez eux en cas d'absence et en avisant le secrétariat (36, quai des Corsaires, Bayonne) de tout changement d'adresse.

A Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Saint-Sébastien, les recouvrements sont effectués gracieusement par les soins du Crédit Lyonnais ; dans les autres sections par les présidents ou trésoriers

La carte de pêche constituant maintenant un véritable permis de pêche, il est indispensable de s'en munir le plus tôt possible.

Il est de plus rappelé que l'on ne peut prendre part aux concours de la Société que si l'on a déjà payé la cotisation de l'année en cours, c'est-à-dire que toute truite prise avant le paiement de la cotisation ne peut être valable.

L'ARBRE EST INDISPENSABLE A LA RIVIÈRE

surtout à une rivière à truites.

Pêcheurs ! encouragez le reboisement !

Il faut dire

Aux Pêcheurs et aux Chasseurs de Biarritz

- qu'ils trouveront, tous articles et accessoires - concernant leurs sports favoris, à Biarritz même :

AU BON CHASSEUR

11, Rue du Helder

Remise de 5 à 10 % selon les articles, Aux mêmes prix qu'à Bayonne.

aux membres de la Société des Pêcheurs de la Nive sur présentation de leur carte de l'année

BIARRITZ

Soleil - Mer - Montagne

EDITE PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE

PÊCHE AU SAUMON ET A LA TRUITE
BAINS DE MER - GOLF - TENNIS
POLO - CHASSES
DEUX CASINOS - CÉLÈBRES FETES MONDAINES
PELOTE BASQUE - COURSES DE CHEVAUX

Les plus belles excursions en Pays Basque Français et Espagnol

Saint-Jean-de-Luz et Ciboure

(Basses-Pyrénées)

SYNDICAT D'INITIATIVE

Bureau de Renseignements ouvert toute l'année de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Place Pluviose

Renseignements par correspondance (joindre timbre pour réponse)

Moyens d'accès. — Gare chemins de fer du Midi. A 808 km. (12 h.) de Paris ; 848 kilomètres (22 heures) de Lyon ; 221 km. (4 heures) de Bordeaux ; 769 km. (18 heures) de Marseille.

Voitures directes Vintimille-Hendaye-Irun et vice-versa.

Renseignements généraux. — Chef-lieu de canton : 7.000 habitants. Postes, Télégraphe, Téléphone, Electricité, Gaz, Médecins, Pharmaciens.

Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, séparées par un simple pont, sont situées au fond d'une délicieuse baie dominée par le sommet de la Rhune, à l'embouchure de la Nivelle.

3 golfs à 18 trous.

Port de pêche le plus important de tout le littoral basque.

Climat tempéré toute l'année ; ni neige ni glace en hiver ; soleil merveilleux.

Toutes les Expositions.

Casino de la Pergola.

Etablissement de bains de mer, installation la plus moderne.

Promenades. — La Rhune (montagne), magnifique panorama. — Funiculaire. — Sainte-Barbe. — Bordagain. — Parc public de Ducontenia (rue Gambetta).

Excursions. — Dans le Pays Basque, visite de la région limitrophe de l'Espagne, présentant encore de vieilles villes d'un caractère très particulier ; Saint-Sébastien, Courses de Taureaux; nombreuses excursions en autocars. Tramways.

Distractions. — Casino ouvert toute l'année, Dancing, Jeux ; Parties de Pelote renommées ; Pêche du Saumon et de la Truite ; Chasse ; Golf ouvert toute l'année ; Drags ; Solennités musicales, Musique Grégorienne ; Tennis ; Football ; Yachting ; Musée de la Maison du Souvenir.

Cultes. — Catholique et protestant.

Means of Access. — Station : Midi railway. Distance from ; Paris 808 km. (12 hours) ; Lyon, 848 km. (22 hours); Bordeaux, 221 km. (4 hours) ; Marseille, 769 km. (18 hours).

Through carriages between Vintimille-Hendaye-Irun.

General Information. — Chief town of the district : 7.000 inhabitants. Post, telegraph, telephone, electric, gaz, light, doctors, chemists.

Saint-Jean-de-Luz and Ciboure, separated by a bridge, are situated at the head of a beautiful bay at the mouth of the Nivelle. The summit of the Rhune dominates the town.

3 golfs (18 holes).

The most important fishing port of the Basque littoral.

Temperate climate all the year round. No snow or ice in winter ; wonderful sunshine.

Casino de la Pergola.

Sea bathing establishment up to date.

Walks. — La Rhune (mountain), magnificent panorama. Funiculaire. Sainte-Barbe. Bordagain. Public park of Ducontenia (rue Gambetta).

Excursions. — In the Basque country, visits to the neighbouring parts of Spain, with their old towns of unique character.

Saint Sébastien : bull fights, numerous excursions by motor coach. Tramways.

Amusements. — Casino open all the year, Dancing, Gambling ; famous Pelote matches ; Salmon and Trout Fishing, Shooting, Golf (open throughout the year) ; Draggs ; Formal music, plain songs Football, Tennis, Yachting, Museum of « La Maison du Souvenir ».

Church Services. — Catholic and protestant.

Envoi franco du Livret Guide Illustré **Saint-Jean-de-Luz - Ciboure - Le Pays Basque** donnant tous renseignements sur curiosités, excursions dans le Pays Basque, etc., en Français ou en Anglais contre remise de 7 francs.

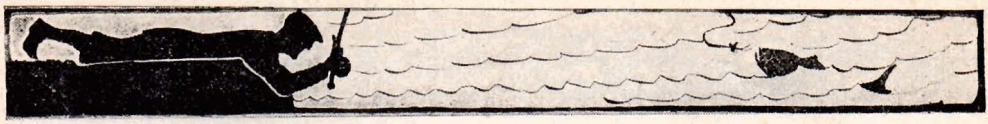

Nive Anglers Club

(Started in April 1923)

Give us your home address and you will receive the further issues

SALMON IN THE NIVE RIVER

When we started the Club in 1923, in order to restore the former stock of the river, we thought at first that the chief object was the prohibition of any netting and upon all of the wheel nets called « Baros ».

This object was partly realized when the baros were prohibited and when thirty six kilometres out of the forty three of the whole river became the property of the Club at the auction sale of 1924.

Up to 1928 we were not rich enough to survey the whole river with efficiency, we consequently devoted most of our means to the watching of the upper waters in order to stop poaching on the spawning beds and protect parr. In this we were quite successful as anyone could see from the increasing stock of smolts. Smolt migration this year has been by far the biggest recorded since forty years.

Unfortunately we got a bad check with the Halsou weir, unexpectedly built in the worst possible conditions for salmon migration. A few members of the Board only know what a fight we had there three years, both with a numerous gang of and with the owner of the weir, who owns as well a very pratical and wide knowledge salmon netting. This knowledge he got not only as a miller but as the owner, up to now, of the net fishing rights on the Nive between Cambo and Ustaritz and also as former proprietor of the Ustaritz wheel net.

From next year onwards we are now sole proprietors of every fishing right from the tidal wathers at Us up to St-Jean-Pied-de-Port. This means for us an extra and rather heavy charge but is invaluable in its consequences.

The weir at Halsou, but two yards high should have been easily crossed by salmon, but we had there opponents perfectly aware of every way of stopping a run. The main difficulty was that theoritically a new weir should have been built, two hundred yards below the old one. Every measure had been taken regarding this new weir to make it an easy crossing for salmon. The main item was a central pass. This new weir was to be built for the beginning of last June. But, « just for a time » the old weir was improved, in which, first of all, the old boat and fish pass was suppressed and the old weir covered with beton and cement, the crest raised a few inches higher, and last of all, in order to protect the foundations of the weir, a kind of terrace made out of peebles, held with iron netting, was set just at its foot and proved the most extraordinary fence to any run.

Last February we thought that the suppression of the wooden crest 'I give a fair way to running salmon, but we did not realize at once what meant the terrace of peebles regarding to the fish.

Although the run has been a poor one this year hundreds of salmon were stopped between Halsou and Ustaritz. We had to obtain from the State Service of Control of the weirs the removal of the peebles work, and, though they had been put without any regular autorisation, it was a very difficult job again to have them taken away.

At last, in november, the opponent surrendered, and not only the peebles and iron cages *have been removed at once*, but a pass is to be made at present in the middle of the weir, should weather allow it.

During the spates fish will jump over the weir as formerly and use the new pass during minor floods.

During low waters, the pass near the gates will be useful when it will have been set at its right level.

Fishing prospects for the next season should therefore be good, if only we get sufficiently high waters during February, March and April.

A SCIENTIFIC INSTITUTE

We are very glad to give this piece of news to the many members of the «Salmon Brotherhood » staying at Biarritz.

In a building below the Semaphore, at the « Esplanade de la Vierge » workmen will begin in a few weeks the new « Maritime Museum ».

In the underground will be built an « aquarium », a part of which will be reserved to salmon and trout.

book of M. Menzies called « Salmon and its life story ». We think that it states the present knowledge about salmon.

The study about distinct races for every district is most interesting to us.

It appears that the Nive is as different from the Gave d'Oloron as can be a northern Scotch river from a southern British one.

Plancton must be quite different since the Nive is rather the kind of a southern river,

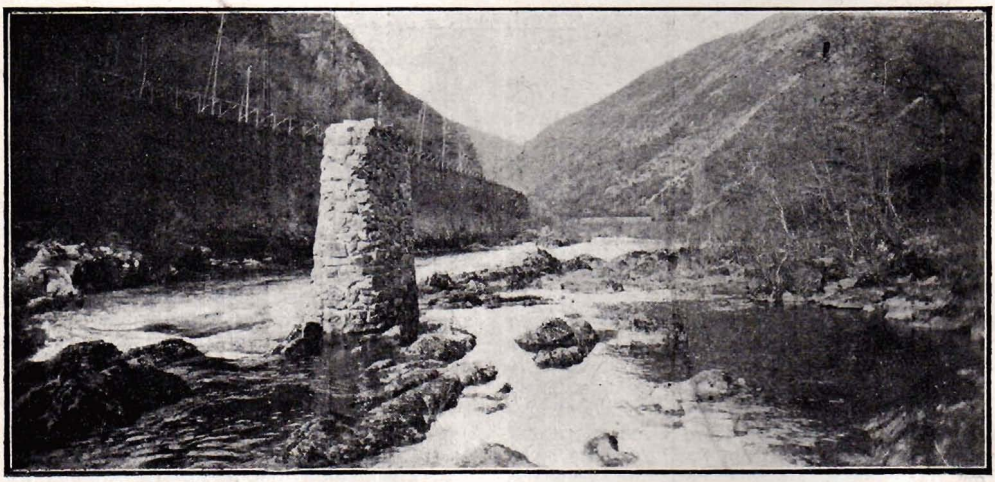

Un beau parcours de pêche dans les Gorges de Bidarray
A splendid pool in the Gorges of Bidarray

Two laboratories and an office will be specially reserved to studies about salmon.

We must thank the Town Council for starting here the first « Salmon Institute » in France.

We should like to imitate for the Nive and Gave d'Oloron the admirable studies of Mssrs Calderwood and Menzies on Tay and Wye Salmon.

We will find in the studies and publications of the Royal Board of Fisheries the most useful guide to our work.

We have just translated to the benefit of some French Inspectors of the Woods and Rivers Services and of Doctor Bouisset who is a specialist of the question the remarkable

rather cold during winter (mean temperature 7° C.) but very early warm ; usually 13° or 14° in April, and most of the time without any cold snow water during Spring and Summer, which means a very early growth of plancton and consequently strong and long smolts.

On the contrary, the Gave d'Oloron gets its snow floods even as late as June and July the upper valleys receiving waters from slopes reaching 9.000 feet whereas Nive's watershed does not exceed 4.500 feet.

Plancton grows therefore later in the Gave d'Oloron which means a poorer food supply. Smolts should then be rather thinner,

Correspondance and chèques must be forwarded to
Président des Pêcheurs de la Nive 36, quai des Corsaires, Bayonne (B.-P)

and, as much as we can presently ascertain from a brief examinition, such is the case.

If we can, in the future Biarritz laboratories, get a good study of the growth of parr, smolts and salmon both of the Nive and the Gave d'Oloron, we could possibly prove that each these rivers has its own race, although there's but one estuary and it would be the best confirmation of M. Menzies theory. It would also give us the true dates of the runs for each river. A special round aquarium will be installed for the purpose of keeping Salmon alive if possible. If this can be done it will be a rather interesting experiment to see if they feed in fresh water and also to notice their change of condition both in fresh and salt water.

SURVEYING.

« Palombe » shooting has been as usual an armistice for trout poaching.

Around Ustaritz and Halsou the shoals of salmon were a most tantalising goal and our active keepers had a lot to do Some poachers were fined. A big trailing net, stolen by poachers from fishermen of the Adour was seized.

Unhappily a few fish were shot with a gun, one of them was found, still alive, although pierced through from back to belly by a fat.

The small motor car is quite a useful thing and will make surveying actually efficient along the whole main river as well as along the lower part of the Nive de Baïgorry.

A motor boat, belonging to the Nive Anglers Club and Gave d'Oloron Anglers Club will, next month, patrol along tidal waters to stop poaching and, more especially netting during the night which is prohibited save around Bayonne.

HATCHERIES.

In five different brooks, installiations have been made in order to catch trout in spawning time, that is at the end of November and December. These installations having proved efficient elsewhere, have been built on the same lines as on the Lampi. They, shortly, consist in a gate made of iron barring the main stream, at the side of the gate, an adjacent stream is forced to run through a well closed iron box which contains a net called « verveux » of the usual drum type. Every morning the box is opened and the net visited, the trout brought back alive to the main hatchery by the motor car which is fitted with a reservoir and oxygene supply.

These brooks presently furnish their share of spawning fish and will add their eggs of wild trout to the 400.000 eggs already ordered from a private hatchery.

Three salmon up to now have been caught and are kept at Ossès in a closed cage in the river till maturity.

FISHING PROSPECTS.

As much as we can say, fishing prospects for next season ought to be good.

Stock of trout last season was plentiful. Bigger trout have been caught than the year before and all anglers have noticed that small fish are plentiful, though the extremely dry summer was a serious drawback to fishing of any kind, especially with the fly ; since the beginning of July it was, in fact practically useless.

As regards salmon, prospects are always deceiving. But, we may say that two new elements are coming in line with one present optimism.

First, of all, the construction of a new pass in the centre of the Halsou weir and the mending of the weir itself is a good trump in our hand, as salmon will be able to cross this weir easily during the spates.

Secondly, if we believe, as we do, in scientifique observations about salmon this years's run ought, to be the best one we have observed for a long time. Wheel nets (baros) having been suppressed five years, ago, the parr and smolt supply of that year must have been bigger than any other year before? As most, of them come back as clean fish five years later (2 years in the river and 3 consecutive ears in the sea) the run should be a very good one.

In fact, as watching was not thoroughly efficient at that time we may not record an extraordinary run but a good one only.

PRACTICAL WARNINGS.

We are now the sole owners of the fishing rights on the whole Nive de Baïgorry but for a few hundreds yards a little above Ossès. As it would not be fair that the non members of the Club should have the same rights as the members on this private water, the fish keepers of the Club will now watch that anglers fishing this river be members of the Club or join it immediatly.

Everytime you send us an extra-subscription you enable us to receive a bigger State allowance is in proportion to our private subscriptions (about 30 or 70 per cent) then help us as far as your purse will permit.

The card of membership for 1930 countersigned by the State Service of Woods and Rivers will give right of fishing along Baïgorry river and right of way along every bank of the main Nive from Ustaritz to St-Jean-Pied-de-Port. (43 kilometers).

Two Reserves or Fish Sanctuaries have been changed : at Halsou it is prohibited to fish from the weir till 500 mètres upstream and 500 mètres down stream.

Between Ossès and St-Jean-Pied-de-Port, a new Fish Sanctuary has been settled. The upstream limit is hard by the kilom. 46 Mile Stone of the main road, some 400 mètres above the small wooden bridge called « Old wood bridge » on the map ; the downstream limit is 1100 mètres below this bridge.

The former « Fish Sanctuary » near Saint-Jean-Pied-de-Port in the Gorges of Arradoy is now free and it will give a marvellous pool for dry fly trout fishing, good streams for the wet fly and one of the best ground for salmon.

Trout and Salmon Season will open on the First of February.

Height and colour of the water of the main Nive at St-Martin d'Arrossa will be printed every morning :

at Biarritz, at Credit Lyonnais Bank and Maison du Tourisme.

at St-Jean-de-Luz : Syndicat d'Initiative.

at Bayonne : Credit Lyonnais Bank and Club's Office, 36, quai des Corsaires.

Direct information may be obtained by telephone from the Chief-Keeper of the Hatcheries at St-Martin d'Arrossa, teleph. Ossès N. 4.

or from Club's Office—téléph. Bayonne : 11.78.

For cards of membership apply to Club's Office, 36 quai des Corsaires—Bayonne or at Biarritz to M. Saint-Lèbe, a member of the Board, 25 rue Mazagran—téléph. Biarritz : 14.09.

Cheques must be entitled to « Société des Pêcheurs de la Nive ». Correspondance to « Commandant Rocq, président de la Société, 36 quai des Corsaires, Bayonne ».

The Board reminds Foreign Anglers that subscription for membership is only 50 francs every year, but that gentlemen making use of the Club's waters more than one month are invited to subscribe a further sum of no less than 50 francs towards the heavy expenses of keeping the river.

Every French gentleman fishing for salmon paying a voluntary subscription of at least 100 francs a year.

Every Foreign Angler will receive, besides the card of membership, a small « brochure » giving in English every item required about French laws on fishing and practical information about fishing in the Nive, with a special map of the river. The quarterly magazine « The Nive » is sent to every member of the Club, Foreign Anglers are begged therefore to give their home address. This home address is also required by the French Service of Woods and Rivers Service.

Elise Saint-Lèbe

MODIST

rue Etienne-Ardouin

CHOCO-TTIKI BIARRITZ

Hotel "Les Chardons"

3 mins from the sea

This charming hotel has been thoroughly modernised and artistically arranged on the guest house lines by its English owner and directrice D. S. MAYNARD COMET.

Téléphone 63 -:- Near the THERMES SALINS

Imp. de la *Gazette*, 17, rue Duler, Biarritz *Le Directeur-Gérant* : M. ROCQ.

ITXASSOU

Centre de Pêche au Saumon et à la Truite

Hôtel
du
Pas de Roland

SUR LA GRANDE ROUTE

:: Eau courante chaude et froide ::
Confort moderne - Chauffage central

Chambres confortables - Cuisine soignée

TÉLÉPHONE 9 ITXASSOU

ALTITUDE and WINTER SPORTS RESORTS in the PYRENEES

FONT-ROMEU (Pyrénées-Orientales) (altitude : 6.000 feet)

GRAND HOTEL ET DU GOLF -:- Open all the year

Trout fishing centre : Large reservoir "des Bouillouses"

Golf — Tennis — Winter Sports

For particulars, apply to the manager of the GRAND HOTEL ET DU GOLF, Font-Romeu (Pyrénées-Orientales)

LUCHON-SUPERBAGNÈRES (Haute-Garonne)

L'HOTEL DE SUPERBAGNÈRES (Altitude 6.000 feet)

Connected with Luchon by an electric rack railway

Winter season : December to March.

Summer season : June to October.

Luchon is a trout fishing centre. - Rivers : "la Pique" *and* "l'One"

All the winter Sports

For particulars, apply to the manager of the **Hôtel de Superbagnères**, Luchon (Hte-Gar.)

Corresponding Hôtel in Paris · **Hôtel Moderne**, Place de la République

MOTOR-CAR SERVICES

OF THE "MIDI" RAILWAY COMPANY

FROM JUNE TO OCTOBER

I. - Causses, Cévennes, Massif Central

Tour A. — Millau, l'Aven Armand. la Malène, Gorges du Tarn, Millau, 83 miles — one day.

Tour B. — Millau, Mont-Aigoual, Grotto of Dargilan, Millau, 104 miles — one day.

Tour C. — Carcassonne, the Black Mountain, the Sidobre, Albi, Rodez, Espalion, Gorges du Lot, Gorges de la Truyère, St-Flour, Monts d'Aubrac, Mende, l'Aven Armand, Gorges du Tarn, Millau, Lamalou-les-Bains, Carcassonne, 621 miles.

In 5 stages, 6 days including one day's rest at Millau.

II. — The "Route des Pyrénées"

Service Cerbère or Port-Vendres to Biarritz, 552 miles, or vice-versa, in 6 stages.

Service Carcassonne to Biarritz, 518 miles, or vice-versa, in 5 stages.

Via Font-Romeu, Ax-les-Thermes, Foix, Luchon, Gavarnie, Cauterets, Lourdes, and Eaux-Bonnes.

Supplementary service from Luchon to Lourdes or vice-versa, vià Bagnères-de-Bigorre and Cauterets, 105 miles (in one day).

For further information, apply to { *Compagnie des Chemins de fer du Midi (Services de Tourisme et de Publicité, 54, Boulevard Haussmann, Paris (9e).*
Agence de la Compagnie du Midi, 16, Boulevard des Capucines, Paris (9e),
The principal Agencies.

IMP. GAZETTE BIARRITZ

Reg. Com. Seine 46.487